

Rapport d'activités de l'AJP portant sur l'année 2023



AG 23 mars 2024

Rapport disponible en ligne :
<https://www.ajp.be/rapports-dactivites/>

Table des matières

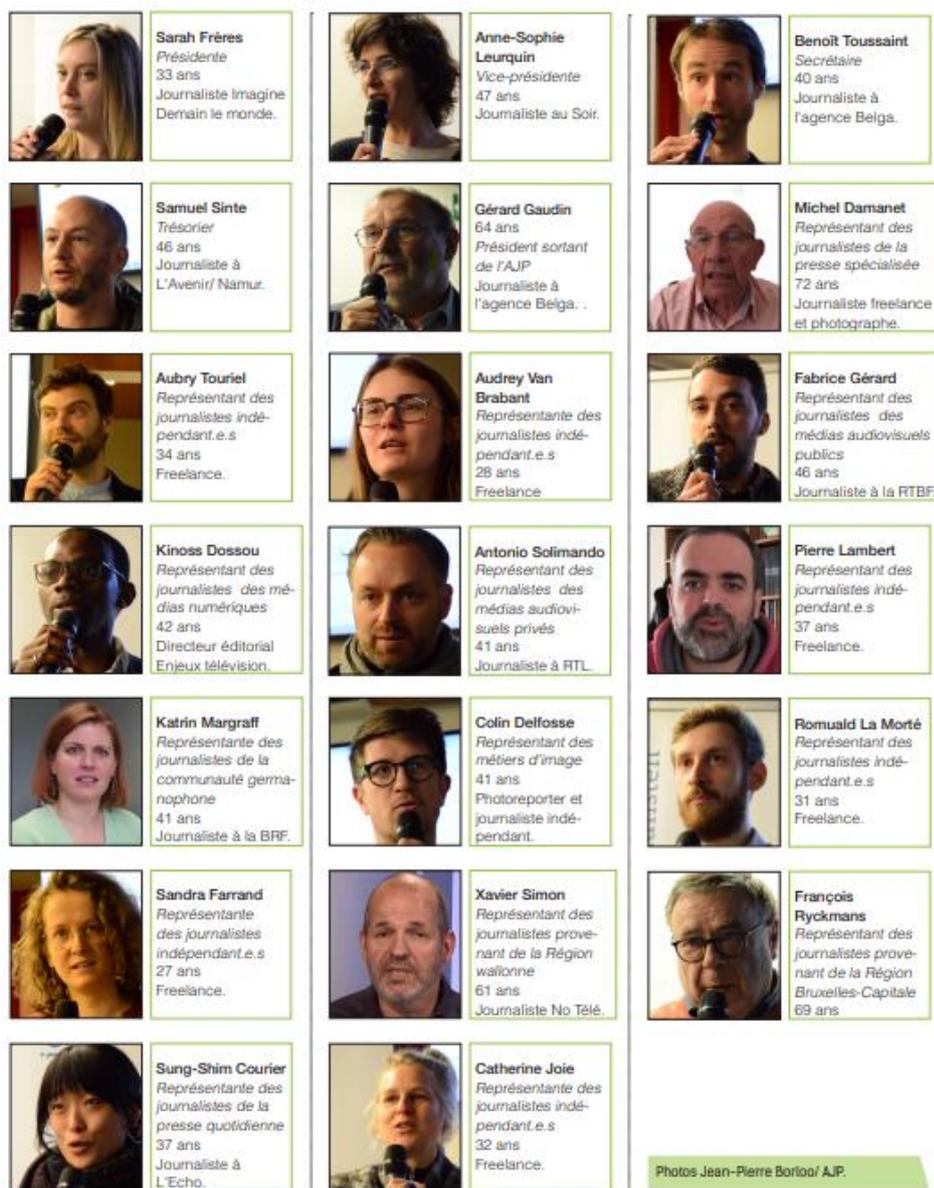
Rapport d'activités de l'AJP portant sur l'année 2023	1
1. Nouveau Conseil, nouvelles priorités et actions	3
1.1. Un conseil renouvelé	3
1.2. Avec de nouvelles priorités	4
1.3. Les groupes de travail actifs en 2023	5
1.4. L'équipe salariée de l'AJP	6
2. De l'état du journalisme et des journalistes en 2023	6
2.1. Violence, agressions et silence	6
2.2. La précarité aggravée des journalistes indépendant.e.s	7
2.3. L'IA générative : recommandations	7
2.4. Face aux défis, des actions et des services	10
3. Le mémorandum de l'AJP	10
3.1. Au plan communautaire et régional	10
3.2. Au plan fédéral	11
3.3. Au plan européen	12
4. Agir pour toute la profession : les actions collectives en FWB en Belgique et à l'international	13
4.1. Les dossiers collectifs francophones et germanophones	13
4.2. Les dossiers collectifs au plan fédéral	15
4.3. Les dossiers internationaux	18
5. Service juridique : aides individuelles et défense en justice	19
5.1. Allô, le service juridique ?	19
5.2. De 400 à 500 questions individuelles par an	20
5.3. De 20 à 30 interventions directes par an	21
5.4. Assistance judiciaire	22
6. Fonds pour le journalisme : 2023-année de tous les records	22
6.1. Du côté des chiffres, les records :	22
6.2. A la rencontre des journalistes	24

6.3. Du côté du jury	24
7. AJPro : plus de formations, plus de participant·e·s - une offre renouvelée et étoffée	25
7.1. De nouvelles formations, qui trouvent leur public	25
7.2. Summer School : une édition « safety »	26
7.3. Deux Speed dating Emploi & Piges.....	27
7.4. Un catalogue évolutif, qui s’adapte aux besoins.....	28
7.5. Perspectives 2024	29
8. Education aux médias : succès confirmé de ‘Journalistes en classe’	29
8.1. 151 journalistes à la rencontre de 449 classes.....	30
8.2. Un nouveau décret sur l’éducation aux médias.....	30
8.3. La semaine de l’éducation aux médias.....	31
8.4. Combattre les Fake News en classe	31
8.5. Un projet européen en 2024	32
8.6. Les outils pédagogiques de JEC	32
9. Promouvoir l’Égalité et la Diversité	33
9.1 Informer sur les thématiques LGBTQIA+	34
9.2. Journalisme Zéro Sexisme	34
9.3. Nouvelle étude de la diversité et de l’égalité dans la presse quotidienne	36
9.4. Nouvelle étude de la diversité au sein de la profession de journaliste.....	36
9.5. Expertalia.....	36
9.6. Pour les étudiant·e·s en journalisme : StudentAlia	37
9.7. Gender and Diversity Expert Group	37
10. Du côté de nos membres	38
10.1 Baisse continue de journalistes pros.....	38
10.2. Les autres membres : stagiaires, coll. de presse, étudiant.e.s, honoraires.....	39
10.3. Taux d’affiliation en légère diminution	39
11. Les finances de l’Union professionnelle encore sous tension en 2023.....	40
11.1. Nos finances en 2023	40
11.2. Perspectives 2024	40
12. Mandats, partenariats, communication, presse et événements	41
12.1. L’AJP est présente et représente les journalistes.....	41
12.2. Partenariats	41
12.3. Le mensuel Journalistes devient bimestriel	41
12.4. L’AJP dans les médias, les colloques, les jurys, les débats... ..	42
12.5. On parle de l’AJP dans les médias	43

1. Nouveau Conseil, nouvelles priorités et actions

1.1. Un conseil renouvelé

En mars 2023, le Conseil de direction de l'AJP a été renouvelé, tous les mandats étant arrivés à échéance. L'occasion ici de remercier ici chaleureusement les mandataires qui ne se sont pas



représenté.e.s et celles et ceux qui poursuivent le travail. La composition du nouveau conseil de direction remplit les objectifs de diversité (âge, genre, métiers, statuts, origines) poursuivis statutairement. La moyenne d'âge est de 43 ans.

Le Conseil est présidé par Sarah Frères et vice présidé par Anne-Sophie Leurquin. 6 élu.e.s

représentent les journalistes freelances. Près de la moitié des membres du conseil y siègent pour la première fois.

A noter que Antonio Solimando, qui a quitté la profession, a également démissionné du Conseil de direction

fin 2023.

Le Conseil de direction s'est réuni 10 fois en 2023 et le Bureau exécutif 1 fois.

Deux instances émanent du conseil de direction : le Bureau exécutif de l'AJP et le conseil fédéral de l'AGJPB.

En voici leur composition :

Bureau exécutif : Sarah Frères, Anne-Sophie Leurquin, Samuel Sinte, Benoit Toussaint, Sandra Farrands et François Ryckmans.

Conseil fédéral AGJPB : Le Conseil de Direction de l'AGJPB est composé de mandataires issu.e.s des Conseils de Direction de l'AJP et de la VVJ. Il est co-présidé par les président.e.s de l'AJP et de la VVJ. Au total, le Conseil de Direction de l'AGJPB fédéral compte 10 membres :

Membres issus de l'AJP : Sarah Frères, Benoit Toussaint, Aubry Touriel, François Ryckmans, Gérard Gaudin

Membres issus de la VVJ : Kris Van Haver, Gie Van Roosbroeck, Luc Vanheerentals, Peter Verlinden, Paul Van Landeghem

Présidente : Kris Van Haver

Vice-présidente : Sarah Frères

Secrétaire : Benoit Toussaint

Trésorier : Gie Van Roosbroeck

Le rapport d'activités relatif aux dossiers fédéraux se trouve au chapitre 4.

1.2. Avec de nouvelles priorités

Ce nouveau Conseil de direction a établi dès juin 2023 sa feuille de route pour les 4 prochaines années : priorités balisées par objectifs et création de groupes de travail. En voici un résumé :

OBJECTIF BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL : créer un cadastre des dispositifs de prévention des risques psycho-sociaux dans chaque rédaction, éditer un guide, lutter contre le burn-out et la dépression au travail.

OBJECTIF INDÉPENDANTS : établir un barème minimum de la pige notamment pour le web, créer des lieux de rencontres/mobilisation entre indépendant.e.s, lutter contre le phénomène des « faux-indépendants », ne pas oublier les photographes de presse, faire campagne sur les conditions de travail des freelances : précarité, droits sociaux, santé mentale, etc.

OBJECTIFS FUTUR.E.S JOURNALISTES : recrutement, soutien, mobilisation, notamment par davantage d'informations sur le marché de l'emploi, les droits, le statut,...

OBJECTIF DIVERSITÉ DANS LES RÉDACTIONS : lancer un projet de formation initiale pour jeunes de la diversité en journalisme, œuvrer pour davantage de représentation des personnes de la diversité au sein des rédactions, améliorer l'accès à la profession et à la carte de presse pour les journalistes issus d'un milieu précaire...

OBJECTIF ZÉRO SEXISME : création d'un poste « référent sexisme » au sein des rédactions ; suivi des recommandations violences à l'encontre des femmes

OBJECTIF RENFORCEMENT AJP : communication, tournée des rédactions, ressources financières, memorandum,...

OBJECTIF RÉCONCILIATION MÉDIAS-CITOYENS : éducation aux médias : au-delà de Journalistes en classe, viser les enseignant.e.s et le grand public également.

OBJECTIF FONDS POUR LE JOURNALISME : dans le cadre décrétoal actuel, initier quelques améliorations, faire une enquête de satisfaction, obliger un accès gratuit aux sujets soutenus, veiller au paiement correct des freelances.

OBJECTIF TRANSPARENCE / QUALITÉ DE L'INFO

- Accès aux documents publics : lobbying pour rendre les avis de la Cada juridiquement contraignants; inclure spécifiquement les conversations mail, SMS, whatsapp,...

- Au sein des rédactions : les revaloriser comme lieux de réflexion éditoriale, . lutter contre le top down

OBJECTIF NUMÉRIQUE

Diverses actions visant la reconnaissance le soutien public à la presse numérique indépendante.

OBJECTIF RTBF

Pousser la RTBF à revoir son management, protéger son salariat, respecter les pensions, avoir davantage de journalistes de contenu, etc.

REVUE JOURNALISTES

Le Conseil acte la création d'un comité rédactionnel pour la revue en vue de sa transformation et notamment avec l'objectif de « faire du journalisme sur le journalisme ».

1.3. Les groupes de travail actifs en 2023

Afin de mettre en œuvre ces priorités, plusieurs groupes de travail (GT) ont été organisés au sein du Conseil et en lien avec l'équipe. Trois groupes de travail (GT) sont actifs dès 2023 : GT Freelances, GT Diversité, GT Bien-être. Pour la revue Journalistes, un Comité de rédaction a été recréé.

GT Freelance : l'heure est aux prises de contact, aux tentatives de structuration en collectif(s), aux échanges d'information, et par endroits aux revendications. La principale difficulté est de regrouper les freelances de manière efficace, pour obtenir, a minima, des indexations/augmentations de tarifs, mais au-delà un statut professionnel décent.

GT Diversité : ce GT accompagne nos projets en Egalité/Diversité (détaillés au chapitre 8 de ce rapport d'activités) et vise à initier nos futurs projets. Il s'est réuni à deux reprises en 2023.

GT Bien-être : ce GT a démarré ses activités par un travail sur l'utilisation de l'Intelligence artificielle en journalisme. Il a préparé un projet de recommandations pour les journalistes, qui a été approuvé en Conseil de direction en décembre 2023. Les recommandations sur l'IA sont publiées au chapitre 2.

Comité de rédaction : Quelle revue professionnelle pour les journalistes ? Quel budget y consacrer ? Quelle ligne privilégier ? La réforme de la revue Journalistes est en cours et est évoquée au chapitre 12 de ce rapport.

Les groupes de travail sont propositionnels, ils font rapport au Conseil de direction, instance décisionnelle. Ils articulent leurs travaux avec l'équipe salariée de l'AJP.

1.4. L'équipe salariée de l'AJP

Au sein de l'[équipe](#) salariée de l'AJP, deux nouvelles arrivées en 2023 : **Julia Vanderborgh** a rejoint l'équipe en juin à mi-temps pour s'occuper des sites internet et de la communication à la place de Stanley Destrée et **Jil Theunissen** a rejoint l'équipe en octobre en qualité de juriste suite au départ de Gilles Milecan. Dans l'équipe de l'AJP, il y a également : **Martine Simonis** (Secrétaire générale), **Jean-Pierre Borloo** (Coordinateur du Fonds pour le journalisme), **France Sandront** (Journalistes en classe et secrétariat), **Guylaine Germain** (Coordinatrice Genre et Diversité), **Stephanie Triest** (AJPro), **Justine Pecquet** (secrétariat), **Patrice Puati N' Lemvo** (comptable).

2. De l'état du journalisme et des journalistes en 2023

Les fronts sont nombreux pour les journalistes : développement du numérique (dont l'intelligence artificielle), difficultés économiques de certains médias, avec des modèles numériques qui ne trouvent pas leur rentabilité, précarité, délicate relation de confiance avec l'audience (hostilité d'une partie du public), climat morose de fin d'époque, pressions à la production,...

Nous voudrions ici pointer un phénomène qui s'ajoute à ce contexte peu enthousiasmant : les violences verbales, physiques, et les discriminations (sexisme, mais pas seulement) à l'externe ou à l'interne des entreprises de presse.

2.1. Violence, agressions et silence

Cette question grave des violences subies par les journalistes a été au cœur de la présentation du rapport [Portrait des journalistes belges](#), qui pour la première fois a enquêté sur ce sujet : « *L'enquête a interrogé les journalistes sur les diverses formes de violences (verbales, physiques, discriminations ou comportements sexuellement transgressifs) qu'elles et ils ont subies. Plus de la moitié des journalistes de l'enquête ont déjà été confrontés à des comportements transgressifs (55,8 %, soit 773 personnes). La violence la plus fréquente concerne les **violences verbales** en ligne ou hors ligne qui ont touché près de 41,3 % des individus (573 personnes). Diverses formes d'**intimidation** (comme des menaces juridiques, des menaces des sources, etc.) ont aussi été vécues par près d'un tiers de notre panel (29,2 %, donc 404 personnes). Parmi l'ensemble des réponses, 8,0 % des journalistes ont été victimes de **discrimination** (soit 111 personnes), 7,1 % ont subi un **comportement sexuellement***



La présentation de l'étude "Portrait" a rassemblé chercheur·euse·s de l'UGent, de l'ULB, de l'UMons et les ministres des Médias tant néerlandophone que francophone aux côtés des secrétaires généraux des unions professionnelles. Ph.: J.-P. Borloo/AJP

*transgressif (soit 99 personnes), et 5,4 % ont été l'objet de **violences physiques** (75 personnes). Les comportements sexuellement transgressifs et les discriminations touchent majoritairement les **femmes**. Quant aux violences verbales, même si elles sont*

*susceptibles de cibler l'ensemble des journalistes, elles sont tout particulièrement rapportées par les plus jeunes journalistes de l'enquête. Les violences se déroulent principalement en ligne ou sur le terrain pour les agressions verbales et physiques et sont liées au travail de journaliste. Cependant, la **salle de rédaction** est l'environnement pointé par beaucoup de journalistes notamment pour les actes et ressentis de discrimination et les actes sexuellement transgressifs. Les résultats font majoritairement ressortir que face à ces violences, les journalistes choisissent le **silence** plutôt que la dénonciation de ces comportements. Les collègues, la hiérarchie, la famille ou les publics sont peu alertés. (Portrait, page 6).*

Dans ce cadre, un de nos projets, pas encore réalisé faute de budget disponible sur fonds propres, est d'engager un.e « **Safety Officer** » chargé.e des questions de bien-être, de santé et de sécurité. Avec une attention spécifique aux freelances, et la mise en place de support psychologique, en partenariat avec des professionnel.le.s de ce soutien. Nous avons rentré une demande de soutien financier auprès de la ministre Linard en mars 2023, anticipant par là-même les résultats de l'étude, qui montrent l'ampleur du silence et en creux, l'ampleur de la souffrance, et qui confirment notre intuition : il faut veiller au bien-être et à la santé de nos professionnel.le.s des médias. Le silence assourdissant autour des violences qu'ils et elles connaissent en raison de l'exercice de leur métier n'est plus acceptable.

Notre demande de soutien financier pour ce projet « Safety » n'a pas été rencontrée en 2023. A noter que pour 2024, un soutien a été accordé, via la Loterie nationale, mais il ne sera donc pas récurrent.

2.2. La précarité aggravée des journalistes indépendant.e.s

L'étude « Portrait » chiffre précisément ce que nous savons intuitivement à l'AJP par le dialogue que nous entretenons avec nos membres : la précarité des journalistes freelances s'aggrave ; très peu d'entre eux ont été indexés ou augmentés. Les tarifs déjà très bas ont stagné alors que l'inflation a galopé.

« L'enquête confirme à nouveau que les revenus présentent de fortes disparités selon le statut professionnel : ainsi, le revenu moyen des salarié.e.s s'élève à 2 651 euros net par mois alors que celui des indépendant.e.s est de 1 936 euros, soit un écart de 715 euros. Un.e journaliste salarié.e touche un peu plus d'un tiers (36,9 %) de plus qu'un.e journaliste indépendant.e. Nous remarquons que l'écart de revenu selon le statut professionnel était de moindre ampleur dans l'enquête de 2018 (il était de 23,6 %). L'écart de rémunération entre les salarié.e.s et les indépendant.e.s s'est très certainement creusé en raison du fait que les tarifs des indépendant.e.s n'ont pas été ajustés pour nombre d'entre elles et eux, tandis que des salarié.e.s ont eu droit à l'indexation salariale » (Portrait, page 31).

En outre, la réforme fiscale des droits d'auteur, en vigueur au 1^{er} janvier 2023, aboutira à taxer davantage les revenus des journalistes indépendant.e.s. (lire sur ce point le chapitre 4).

2.3. L'IA générative : recommandations

Autre élément contextuel saillant de 2023, l'Intelligence artificielle (IA) générative et les questionnements et risques qu'elle soulève pour les médias et les journalistes. Fin 2023, le Conseil de direction a approuvé le projet de recommandation du GT Bien-être. Nous publions ci-après ces recommandations :

RECOMMANDATIONS DE L'AJP POUR UNE UTILISATION TRANSPARENTE, RESPONSABLE ET ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Dans un contexte où l'intelligence artificielle est de plus en plus utilisée dans les rédactions, l'AJP considère que des balises strictes et claires doivent être prises. Son Conseil de direction a établi des recommandations destinées aux journalistes ainsi qu'aux responsables de rédaction. Celles-ci concernent avant tout l'intelligence artificielle générative permettant de générer des textes, des visuels, des vidéos et de l'audio plus vrais que nature.

Comme le précise la Charte de Paris sur l'IA et le journalisme, l'utilisation et le développement de l'IA dans le secteur journalistique doivent être dominés par les valeurs-clés de l'éthique journalistique : la véracité, l'exactitude, l'équité, l'impartialité, l'indépendance, la non-nuisance, la non-discrimination, la responsabilité, le respect de la vie privée et la confidentialité des sources. Au vu des progrès technologiques, cette charte se veut évolutive. L'AJP invite d'ailleurs ses membres à lui faire part des développements et évolutions sur l'usage de l'IA dans les rédactions.

TRANSPARENCE

UNE IDENTIFICATION CLAIRE.

Tout contenu éditorial généré par une intelligence artificielle doit être identifié comme tel, sur tous les supports par lesquels ce contenu est diffusé. Ceci est particulièrement important dans un contexte de défiance envers les médias.

UNE VALIDATION INTERNE.

Toutes recommandations internes sur l'utilisation de l'intelligence artificielles doivent être validées par un organe représentatif de la rédaction (société de rédacteurs-trices, de journalistes, etc. ou un comité ad hoc en leur absence).

UNE TRANSPARENCE TOTALE.

Toutes recommandations internes doivent être publiques, détaillées et consultables via divers canaux et compréhensibles pour le grand public.

RESPONSABILITÉ

LA RESPONSABILITÉ ÉDITORIALE GARANTIE.

Les journalistes sont responsables des contenus qu'ils publient mais la responsabilité finale incombe au rédacteur ou à la rédactrice en chef.

Celles et ceux-ci garantissent le respect des principes du Code de déontologie en cas de développement de systèmes partiellement ou entièrement pilotés par l'intelligence artificielle.

Toute utilisation de l'IA pour la production d'un contenu d'information doit être validée par la rédaction en chef, la direction de l'information ou a minima, un-e chef-fe de service. Par ailleurs, un contrôle systématique doit être effectué en amont et en aval de la publication, dans un processus humain-IA-humain.

L'IMPORTANCE DE LA FORMATION.

Si l'intelligence artificielle générative peut être un outil pour les journalistes, son utilisation doit être maîtrisée. L'AJP encourage les responsables de rédaction à organiser des formations en continu pour le personnel rédactionnel (journalistes salarié-es et indépendant-es, éditeur-trices web, picture editor, infographistes, etc.). L'AJP invite également les écoles de journalisme à intégrer dans le dispositif pédagogique des formations à destination des étudiant-es.

ETHIQUE

LE RESPECT ABSOLU DES SOURCES.

Aucune donnée confidentielle ou potentiellement confidentielle et aucune information protégée par le secret des sources ne peut être transmise à une IA.

UNE PRUDENCE À TOUTE ÉPREUVE.

Les journalistes font preuve de prudence lorsqu'ils recourent à l'IA : son usage ne garantit ni la véracité, ni la fiabilité, ni la qualité, ni l'authenticité, ni l'impartialité de ce contenu. Celui-ci est le fruit d'algorithmes qui ne sont pas neutres, manquent de nuance, de créativité et d'émotions et dont le but n'est pas la recherche de la vérité mais de faire un résumé d'autres contenus. Tout contenu produit par une IA générative doit être traité comme une source d'information non-vérfiée. Pour rappel, l'IA générative ne précise d'ailleurs pas ses sources. En outre, en cas de doute sur l'authenticité de l'information générée par l'IA, les journalistes et les rédactions évitent de la diffuser.

L'IA AU SERVICE DE L'INFORMATION.

L'utilisation de l'IA doit présenter un avantage par rapport à sa non-utilisation pour l'amélioration de la fiabilité, la véracité et la qualité de l'information.

ATTENTION AUX STÉRÉOTYPES.

Les journalistes sont attentifs à ne pas diffuser des stéréotypes et des propos contraires aux législations antidiscriminations que l'IA est susceptible de reproduire. Pour rappel, l'AJP et le CDJ ont publié des recommandations spécifiques à certains sujets de société comme les questions LGBTQIA+, les personnes étrangères et d'origine étrangère, etc.

UNE UTILISATION N'EST PAS L'AUTRE.

L'altération de photos, de vidéos ou de sons modifiant le sens initial d'une information est à proscrire. L'utilisation d'images (photographies, dessins de presse, images animées) générées par l'IA est également à proscrire, à moins que celles-ci ne fassent l'objet d'un article d'actualité. Dans ce cas, il doit être clairement précisé que ces illustrations ont été produites par l'IA.

De manière plus générale, l'AJP note que plusieurs rédactions se sont déjà positionnées sur les bonnes et mauvaises utilisations de l'IA et ne mettent donc pas tous les outils technologiques sur un même pied d'égalité, différenciant ainsi l'IA productrice de contenus de l'IA en tant qu'aide aux journalistes. Parmi les « bonnes » utilisations que listent plusieurs médias internationaux :

traduction de textes, production de courts textes pour les réseaux sociaux, suggestion de titres, recherche de sujets et de thématiques, amélioration du référencement Google, suggestion de plans d'articles ou de titres, génération de questions d'entretien, résumé d'anciens reportages, création d'infographies ou de data visualisation. Parmi les « mauvaises », que certains médias ont d'ailleurs interdites : les textes et les images générés par l'IA et la reproduction de voix.

DROITS D'AUTEUR

UN CADRE LÉGAL INCOMPLET.

En matière de droits d'auteur, l'IA générative pose de nombreux problèmes qui ne sont pas encore rencontrés par le cadre légal, ou ne le sont que de manière partielle : utilisation par moissonnage d'œuvres protégées par le droit d'auteur, à l'insu des auteurs (par exemple, les bases de données d'articles et de photographies de presse), transformation de ces œuvres sources en de nouvelles œuvres, sans le consentement des auteurs ou ayants-droits, non-respect des droits moraux attachés aux œuvres sources (paternité/maternité, intégrité contextuelle,...), etc.

La titularité des droits sur les œuvres produites partiellement ou totalement par l'IA fait également débat.

Les médias et journalistes doivent être attentifs aux multiples aspects de droits d'auteur soulevés par l'utilisation d'outils d'IA générative. Dans l'attente de la finalisation d'un cadre légal au plan européen ou national, l'AJP invite les journalistes à la plus grande prudence en la matière.

SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

LE MAINTIEN DE L'EMPLOI GARANTI.

L'automatisation des tâches peut avoir un impact significatif sur le secteur de la presse. L'IA ne peut être un prétexte pour la suppression de l'emploi. Si cette automatisation dégage du temps de travail pour les journalistes, celui-ci doit servir à la production d'information de qualité. À l'inverse, l'intelligence artificielle peut être une opportunité pour la création d'emploi. Par exemple, de nouveaux fact-checkeurs seront sans doute nécessaires. Quoiqu'il en soit, l'IA ne peut remplacer les journalistes, les éditeurs et les photographes. Même si son utilisation modifie certaines tâches ou en élimine d'autres, cela ne rend pas les travailleurs et travailleuses des médias superflus pour autant.

Sources consultées en ligne pour construire ces recommandations :

<https://medium.com/@tomvandeweghe/responsibility-and-transparency-are-key-new-guideline-on-the-use-of-artificial-intelligence-in-f0cedcf26c0>

<https://blog.aop.org/standards-around-generative-ai>

<https://www.rvdj.be/nieuws/nieuwe-richtlijn-over-het-gebruik-van-artificiele-intelligentie-de-journalistiek>

<https://www.nlemaanlab.org/2023/07/writing-guidelines-for-the-role-of-ai-in-your-newsroom-here-are-some-er-guidelines-for-that/>

<https://rsf.org/fr/rsf-et-16-organisations-partenaires-pr%C3%A9sentent-la-charte-de-paris-sur-l-ia-et-le-journalisme>

<https://www.lecho.be/dossiers/intelligence-artificielle/intelligence-artificielle-et-journalisme-la-charte-de-l-echo-et-du-tjd/10508789.html>

Autres sources :

Balises pour l'utilisation de l'IA à la RTBF.

Dernière mise à jour de ces recommandations : 18/12/2023. Les différentes versions de ce texte sont mises en ligne sur le site de l'AJP.

2.4. Face aux défis, des actions et des services

Renforcer le soutien à la profession, aux plans individuel comme collectif, a donc été la première préoccupation des unions professionnelles AJP et AGJPB, cette année comme toutes les précédentes.

Au rang des efforts et avancées, on pourra lire dans ce rapport 2023 :

- ✓ notre mémorandum adressé aux représentant.e.s politiques (infra, chap.3)
- ✓ un soutien financier important au journalisme d'enquête et de reportage, par le Fonds pour le journalisme, géré par l'AJP (infra, chap. 6)
- ✓ une offre nouvelle et diversifiée de formations, (infra, chap. 8) via AJPro
- ✓ un soutien individuel renforcé par notre service juridique et notre assistance judiciaire (infra chap. 5)
- ✓ nos actions de lobbying sur de nombreux dossiers : (infra, chap 4).

3. Le mémorandum de l'AJP

Les priorités du Conseil se retrouvent également dans le mémorandum que l'AJP a adressé début 2024 aux représentant.e.s politiques de tous les niveaux de pouvoir. Le texte complet du mémorandum est disponible ici : <https://www.ajp.be/wp-content/uploads/2024/03/MEMORANDUM-AJP-2024-DEF.pdf>

En voici le résumé :

3.1. Au plan communautaire et régional

1. Les aides publiques aux médias doivent être des vecteurs de soutien au journalisme : il ne suffit pas d'aider les médias pour soutenir le journalisme, il faut aussi aider directement les journalistes. C'est important, particulièrement pour les freelances. Les aides publiques doivent être conditionnées à des clauses de démocratie rédactionnelle, d'emploi salarié, de rémunération décente des indépendant.e.s, de respect des droits d'auteur. Il faudrait aussi créer de nouveaux soutiens pour les médias émergents (pure players, podcasts,). Puis contrôler sérieusement le respect des critères, via une instance indépendante.

2. Les publics de la FWB ont droit à un journalisme de qualité

Malgré la crise, malgré les mutations du journalisme et celle des modes de consommation des médias, l'offre journalistique en Fédération Wallonie-Bruxelles doit rester plurielle et de bonne qualité. L'enjeu est ni plus ni moins la qualité de notre démocratie. Les responsables politiques peuvent soutenir et agir sur différents points :

- **Renforcer la formation permanente des journalistes** (soutien accru à AJPro) et **promouvoir l'enquête journalistique** (soutien au Fonds pour le journalisme)
- **Financer correctement les actions d'éducation aux médias**, par exemple « Journalistes en classe » dont la subvention n'a pas évolué en 20 ans... autant dire qu'elle a été définancée au fil du temps.
- **Soutenir le journalisme indépendant** : utiliser effectivement les leviers pour soutenir des conditions de rémunération équitables pour les journalistes freelances, leur indexation ainsi que le respect de leurs

droits d'auteur. Aider les médias est une chose. Soutenir les professionnels les plus précaires de la profession en est une autre, car le ruissellement des aides jusqu'à eux est une illusion.

- Généraliser les **statuts de rédaction** : ce point figurait dans la Déclaration de politique gouvernementale précédente mais n'a donné lieu à aucune action. Enjeux : pluralisme, indépendance interne et externe des rédactions.

- Soutenir le **Conseil de déontologie journalistique** (CDJ), notamment en préservant ses compétences face au CSA.

3. Égalité et diversité dans les rédactions et les contenus journalistiques

Les études (universitaires, de l'AJP ou du CSA) s'accumulent et convergent : nos rédactions, comme les contenus journalistiques sont peu égalitaires et très peu diversifiés (âge, origine, handicap, milieux sociaux...) et les évolutions sont quasi imperceptibles. Pour renforcer l'égalité et la diversité dans les médias et les contenus journalistiques, nous demandons notamment de pérenniser le soutien à Expertalia, de soutenir la lutte contre le sexisme et les inégalités (notamment salariales) dans les rédactions, d'inciter/contraindre les entreprises médiatiques à monitorer ces inégalités et à agir pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes à court terme, ou encore à diversifier les effectifs journalistiques.

4. Sécurité des journalistes

Guerre, violences lors de manifestations publiques, violences en ligne, cyberharcèlement, discours de haine, violences au sein même des rédactions... : la violence contre les journalistes n'a jamais atteint de tels niveaux. Il ne s'agit pas d'une impression : tous les rapports – nationaux ou internationaux – en attestent. L'AJP souhaite **développer de nouveaux services** pour les journalistes, par exemple la mise à disposition de ressources: manuels, conseils, personnes-ressources, point central de signalement ; il est important aussi de sensibiliser les étudiant.e.s en journalisme à ces questions. Généraliser des **formations « Safety »** et créer un service de **soutien psychologique post traumatisme** font également aussi partie de nos projets. L'AJP a besoin pour cela d'un financement complémentaire et pérenne.

5. Faciliter la mobilité des journalistes (Bruxelles)

Nous demandons aux autorités régionales bruxelloises d'octroyer la gratuité des transports publics régionaux bruxellois (STIB) aux journalistes

3.2. Au plan fédéral

1. Titre et documents de presse officiels

La législation relative au titre de journaliste professionnel a plus de 60 ans. Le secteur (journalistes et éditeurs) a travaillé à un projet de réforme, qui vise à actualiser la législation, mais également à mettre en lien l'octroi du titre et la reconnaissance de la **déontologie** journalistique. Le projet vise également à **unifier les deux titres** et documents existants (information générale et spécialisée). Les discussions entamées avec le cabinet de l'Intérieur n'ont cependant pas abouti, se heurtant d'abord à une demande de screening de sécurité généralisé des journalistes, puis à une proposition alternative (production propre de la carte sans intervention officielle) qui a divisé le secteur. L'AGJPB demande que la réforme proposée aboutisse, **dans le respect des intérêts des principaux concernés** (à savoir, les 5000 journalistes agréé.e.s) et en concertation prioritaire avec leur union professionnelle.

2. Droits d'auteur des journalistes : respect et valorisation

- **Réforme fiscale des droits d'auteurs** : l'AGJPB regrette que la réforme fiscale des droits d'auteurs frappe les revenus des auteurs parmi les plus précaires, les journalistes indépendants, alors qu'elle visait des abus commis dans d'autres secteurs. Nous demandons un retour à une ventilation égale entre honoraires et droits d'auteur pour les journalistes freelances.

- **Droits voisins et part équitable pour les journalistes** : l'AGJPB marque sa satisfaction quant à la transposition en droit belge de la directive du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique. La loi du 19 juin 2022 qui transpose ces dispositions a prévu non seulement un nouveau droit voisin rémunérateur pour les éditeurs de presse, mais aussi une part équitable de ces revenus pour les journalistes. Le dossier est freiné par des recours en annulation de Google & Co. L'AGJPB demande que la transparence soit faite sur les accords entre éditeurs et plateformes et que les arrêtés d'exécution soient pris afin que les négociations avec les représentants des journalistes puissent commencer.

3. Liberté de la presse

- **Transparence administrative** : l'AGJPB réclame, avec une dizaine d'autres associations, la suppression de l'exception visant les documents détenus par les cabinets ministériels qui portent sur « l'exécution d'une stratégie politique ». Cette exception limite drastiquement la transparence des documents détenus par les cabinets ministériels. En outre, la Commission fédérale d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) ne serait que consultative, alors que tous les autres niveaux de pouvoir se sont dotés de commissions décisionnelles.

- **Protection des sources journalistiques** : l'AGJPB demande un moratoire immédiat sur l'utilisation, le transfert et la vente de logiciels de surveillance dans l'attente d'un cadre européen concluant.

Notre mémorandum demande également qu'il n'y ait **pas de nouvelles incriminations** en matière de journalisme, que la Belgique transpose largement et en concertation la directive **contre les procédures-bâillons** (SLAPP), et que la législation sur le **droit de réponse** soit améliorée.

4. Concession, distribution : pas de disruption !

Il s'agit d'un dossier économique qui relève plus des éditeurs que des journalistes mais l'AGJPB met en garde contre toute disruption dans le **soutien à la distribution de la presse écrite**, en ce qu'elle aura de graves conséquences sur les moyens rédactionnels et l'emploi journalistique.

3.3. Au plan européen

Pour les actions au plan européen, nous avons choisi d'insérer dans notre mémorandum celui de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ) dont l'AGJPB est membre. Intitulé « Stand up for Journalism », il propose différentes mesures visant notamment à promouvoir la **viabilité du journalisme**, la **sécurité** des professionnel.le.s de l'info et la régulation de **l'intelligence artificielle**. Le mémorandum de la FEJ plaide également pour que des **budgets européens** conséquents soient octroyés au secteur des médias : en ces temps de désinformation, de contrôle politique croissant sur les médias dans de nombreux pays, le soutien au journalisme et aux médias indépendants et professionnels est primordial. L'engagement du public, les nouveaux formats journalistiques, l'éducation aux médias, le respect et la bonne utilisation de l'intelligence artificielle sont essentiels pour faire du journalisme un outil de connexion, de débat, d'apprentissage et d'engagement dans les discours démocratiques publics dans les

sociétés polarisées d'aujourd'hui. Mais seulement si nous disposons de modèles commerciaux durables et d'un environnement favorable qui garantit des conditions de travail décentes et une rémunération équitable.

Retrouvez l'intégralité de notre mémorandum sur www.ajp.be/memorandums/

4. Agir pour toute la profession : les actions collectives en FWB en Belgique et à l'international

En 2023, l'AJP est intervenue dans plusieurs dossiers qui concernent toute la profession, ou toute une rédaction ou une catégorie professionnelle.

Nous listons ci-après les dossiers collectifs importants de 2023.

Certains de ces dossiers collectifs sont également fédéraux et ont été traités en collaboration avec nos collègues de la VVJ et de la SAJ (pour les droits d'auteur), ils font l'objet de la deuxième partie de ce chapitre.

Enfin, nos actions au plan international sont résumées au point 4.3. ci-dessous.

4.1. Les dossiers collectifs francophones et germanophones



Nouvelle année d'économies pour les groupes de presse

2021 avait marqué la consolidation des groupes de presse privés en FWB, autour des pôles Rossel d'un côté et IPM de l'autre. Après ces opérations de concentration, présentées pourtant comme porteuses d'économies d'échelle, 2022 avait été marquée par des plans de restrictions budgétaires chez IPM comme chez Rossel, avec le même objectif : réaliser 1 million d'économies aux Editions de l'Avenir, à LLB et la DH, au Soir ou chez Sudpresse.

En 2023, le groupe **IPM** a à nouveau procédé à un plan d'économies : aux **Editions de l'Avenir**, syndicats et AJP ont négocié les conditions d'un « guichet de sortie », impliquant le départ d'une dizaine de journalistes. A **LN24**, suite à une perte de 4 millions, des licenciements ainsi que la fin de la collaboration avec une série de freelances ont été annoncé début 2024, une dizaine d'équivalents temps plein sont concernés.

RTBF : soutiens aux rédactions suite après le suicide d'A. Dremière

L’AJP a témoigné son soutien aux journalistes de la RTBF après le suicide à Reyers de leur collègue Alain Dremière : « L’AJP a pris connaissance avec effroi et tristesse du décès par suicide d’Alain



Dremière. Elle soutient les rédactions de la RTBF dans leur demande d’une réflexion profonde de l’entreprise, pour une gestion des personnes plus humaine et respectueuse. L’AJP soulignait déjà, en mai dernier (lors de son audition au Parlement FWB sur le projet de contrat de gestion de la RTBF), l’agressivité des attitudes managériales à la RTBF et la nécessité d’une pacification de ces relations. L’AJP se tient à la disposition des équipes pour toute aide utile. ». L’AJP a ensuite [publié les communiqués de la SDJ](#)

<https://www.ajp.be/rbtf-confiance-rompue-et-demandes-urgentes-dactions/> puis a consacré un [dossier de la revue Journalistes](#) au mal-être dans les rédactions du service public, aux actions déjà entreprises ou à entreprendre. La ministre Linard a demandé un audit externe.

RTBF : les conventions pour les freelances

Fin 2023, suite à la loi du 30 mars 2023 généralisant le passage en CDI après 2 ans de prestation sous contrat de remplacement et/ou contrat à durée déterminée, la RTBF a annoncé sa décision de mettre un terme, dès le 1^{er} janvier 2024, aux contrats à durée déterminée et contrats de remplacement, et de les remplacer, à terme, par des conventions d’indépendants. Dans ce contexte, l’éditeur a établi une convention-cadre de prestation de services, qu’il a soumis pour signature aux journalistes pigistes / (futurs) indépendants. Un collectif de pigistes s’est alors constitué au sein des rédactions, regroupant une soixantaine de membres, afin de se positionner sur ce projet de convention et d’en négocier les termes de manière collective. L’AJP et la SDJ de la RTBF ont été mandatées pour les soutenir dans leurs revendications. Plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu entre représentants des pigistes et de la RTBF entre octobre 2023 et février 2024.

Malgré des conditions de discussion compliquées, différentes avancées ont pu être obtenues, relatives au tarif horaire, à la prise en charge des frais de déplacement, aux tarifs de nuits, dimanches et jours fériés ou encore à l’indexation automatique des honoraires. La RTBF s’est par contre fermement opposée à toute possibilité de rétribution des droits d’auteur des journalistes

D’autres demandes, comme la création d’une grille barémique basée sur l’ancienneté, la prise en charge de la défense des journalistes en justice ou la participation de la RTBF dans la couverture des risques (assurance RC pro) n’ont pas non plus pu aboutir.

En l’état, si les conditions des journalistes prochainement indépendants ont été améliorées par rapport au prescrit initial des conventions, il reste que les avantages dont ils bénéficieront sont sans commune mesure avec ceux auxquels ils avaient/auraient eu accès en tant que salariés. Et l’AJP déplore le refus persistant de la RTBF de rémunérer les droits d’auteur des journalistes, alors qu’elle le fait pour d’autres catégories d’auteurs.

4.2. Les dossiers collectifs au plan fédéral

Soutiens aux journalistes et rédactions

Autre entreprise en difficultés, **Produpress** (le **Moniteur automobile/AutoGids**), qui avait été rachetée par Futura (Fonds d'investissement luxembourgeois spécialisé en « retournement d'entreprises ») a obtenu une PRJ (procédure de réorganisation judiciaire) après avoir licencié 6 journalistes salariés. La PRJ lui permet d'éviter la faillite mais aussi de ne payer qu'une partie de ses dettes, dont celles des journalistes freelances. AJP et VVJ sont intervenues conjointement dans le dossier pour conseiller les journalistes.

Chez **Roularta**, ce sont les journalistes freelances qui se sont regroupés pour adresser leurs demandes de revalorisation/indexation de leurs piges, [via une carte blanche](#) que l'AJP et la VVJ ont répercutée. La direction de Roularta n'a pas encore donné de suites à nos demandes répétées d'entrer en négociation.

Réforme fiscale et sociale des droits d'auteur

En 2023 est entré en vigueur un [nouveau régime fiscal pour les droits d'auteur](#), ainsi que des dispositions relatives aux conséquences en sécurité sociale (ONSS). Censées contrer les abus du régime fiscal spécifique, ces nouvelles mesures ont en réalité pour conséquence de frapper de plein fouet les revenus de droits d'auteurs, particulièrement d'auteurs précaires tels les journalistes freelances, qui n'ont pourtant jamais abusé du régime fiscal.

Outre qu'elle est mal ficelée, avec des textes obscurs, la réforme fiscale va probablement manquer sa cible désignée, à savoir les abus existants dans d'autres professions ou secteurs.

Nous demandons que cette réforme inique soit remise sur le métier et que l'on revienne à la possibilité pour les auteurs journalistes freelances de porter en droits d'auteur 50% de leur facturation.

AJP et VVJ ont à cet effet introduit, avec les éditeurs de presse écrite, deux demandes de rulings au service des décisions anticipées (SDA). Le dossier est en cours.

Droit d'auteur : transposition de la Directive Digital Copyright et suivi recours en annulation loi belge

La directive a été transposée en droit belge par la loi du 19 juin 2022, dont la plupart des dispositions entrent en vigueur le 1er août 2022

Cette réglementation crée, notamment, un nouveau droit voisin pour les éditeurs de presse. Pour déterminer les revenus auxquels les éditeurs de presse ont droit, la loi belge prévoit une obligation de transparence dans le chef des fournisseurs de services de la société de l'information. La même transparence est exigée des éditeurs de presse à l'égard des auteurs d'œuvres intégrées leurs publications. La fixation de ces nouveaux revenus des journalistes sera déterminée conjointement et, surtout, collectivement, par les éditeurs et des sociétés de gestion collective de droits d'auteur.

A la veille de l'expiration du délai de recours (6 mois), Google a déposé un recours en annulation de la loi belge devant la Cour constitutionnelle. Il est probable que ce recours retarde d'environ deux ans les discussions concernant la répartition de la « part appropriée » des recettes générées par les nouveaux droit « voisins » entre les éditeurs et les journalistes.

AJP, VVJ et SAJ ont décidé de se porter parties intéressées au recours (formellement, via la SAJ), aux côtés de l'Etat belge et des éditeurs de presse, afin de veiller aux intérêts des journalistes dans ce dossier. Le recours a été introduit le 28 avril 2023.

Projet de réforme de la législation sur le titre de journaliste professionnel

La loi du 30 décembre 1963 relative à la reconnaissance et à la protection du titre de journaliste professionnel régit le statut des journalistes professionnel·le·s. Ce titre, et son caractère officiel, sont indispensables pour la profession.

Deux types de documents et deux titres officiels coexistent à l'heure actuelle : les premiers, très largement majoritaires, pour les journalistes professionnel·le·s qui travaillent en information générale ; les seconds pour les journalistes de la presse périodique (aussi parfois appelés «journalistes de profession »), qui travaillent pour des médias spécialisés. Le statut de ceux-ci est réglé par un arrêté royal de 1965.

Un travail considérable en vue de la fusion des titres de « journaliste professionnel·le » et de «journaliste de profession » a été réalisé conjointement par les Unions professionnelles et les fédérations d'éditeurs :

- Le statut distinct de journaliste professionnel·le lié à la presse dite "périodique" (ou presse professionnelle) disparaîtrait ainsi et serait intégré dans le statut professionnel général de journaliste professionnel·le.
- Le nouveau texte légal lierait également la reconnaissance à l'acceptation des codes de déontologie et à la compétence du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) ou du Raad voor de Journalistiek.
- Enfin, la réforme que nous portons permettrait de tenir compte de la jurisprudence développée par les Commissions de reconnaissance du titre depuis 60 ans et engendrerait par ailleurs une simplification administrative et des économies budgétaires.

Nous demandons donc l'adaptation de la loi de 1963 et de ses arrêtés d'exécution, conformément au texte élaboré et validé par les différents acteurs de la profession ainsi que par les commissions d'agrégation francophone et néerlandophone.

Pourtant, bien que nos travaux soient terminés depuis mai 2022 et communiqués aux ministres concerné.e.s (Intérieur, Justice et Premier), les discussions consécutives n'ont pas encore abouti. Le cabinet Intérieur a en effet accueilli favorablement le projet mais l'a d'abord conditionné à un screening de sécurité généralisé de tous les journalistes ; il est ensuite revenu sur cette position, vu nos réticences, pour proposer une fabrication des cartes par les instances du secteur. Le SPF Intérieur ne souhaite plus intervenir dans le processus de fabrication des cartes, ni que son logo y soit apposé.

A défaut d'intervention à l'avenir du SPF Intérieur, les Unions professionnelles de journalistes demandent que la carte de presse conserve un caractère officiel visible, qui pourrait par exemple se matérialiser par l'usage du logo .BE, en lien avec la Chancellerie du Premier ministre. Des contacts ont été pris avec le Premier, et le retour était assez positif. Cependant, une organisation d'éditeurs flamands (VNM) a contrarié à plusieurs reprises toute avancée dans le dossier : d'abord en soutenant le screening de sécurité, ensuite en manœuvrant pour que les Unions professionnelles de journalistes soient écartées du processus d'agrégation au titre. VNM a même proposé au SPF Intérieur des modifications dans les textes qui n'ont jamais été discutées au plan du secteur.

-Accès aux documents de l'administration

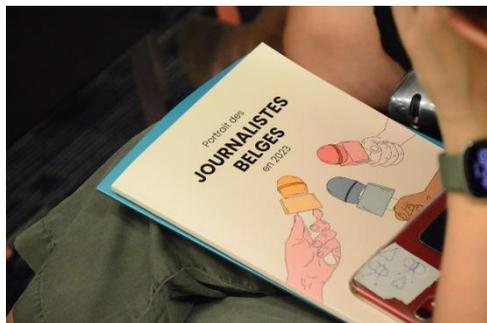
Pour se conformer aux recommandations du GRECO (groupe d'Etats contre la corruption), la ministre de l'Intérieur a déposé un projet de loi qui modifie la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration. Ce texte est bienvenu et nécessaire mais il comporte des exceptions qui le vident de son utilité. Ainsi, l'AGJPB réclame, avec une dizaine d'autres associations²⁰, la suppression de l'exception visant les documents détenus par les cabinets ministériels qui portent sur « l'exécution d'une stratégie politique ». Cette exception limite drastiquement la transparence des documents détenus par les cabinets ministériels. En outre, la Commission fédérale d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) ne serait que consultative, alors que tous les autres niveaux de pouvoir se sont dotés de commissions décisionnelles. L'AJP et la VVJ ont été auditionnées par la Commission Intérieur de la Chambre.

- Distribution de la presse écrite

L'AGJPB [a manifesté son inquiétude](#) à propos de la gestion chaotique du dossier de la distribution de la presse en Belgique. L'arrêt inopiné de la concession et l'absence de mesures transitoires suffisantes n'auront pas seulement des conséquences chez BPost : transférer la charge financière de la distribution sur les entreprises de presse aura immédiatement pour effet de réduire les moyens disponibles pour les rédactions et toute la filière des emplois en presse écrite. L'AGJPB a appelé les parties, et particulièrement le gouvernement fédéral, à remettre sans délai en place un cadre viable et pérenne pour la distribution, qui tienne compte de l'accès à l'information du public, des modèles économiques des entreprises de presse et des conséquences sur la qualité de l'information.

- Divers en bref

- L'AJP et la VVJ ont été invitées le 20 novembre 2023 par le [Conseil supérieur de la Justice](#) à une après-midi de réflexion consacrée à la communication des autorités judiciaires.



- Avec l'ULB, l'UMons, l'UGent et en présence des ministres des médias B. Linard et B. Dalle, l'AJP et la VVJ ont organisé le 21 juin 2023 la présentation de l'étude « [Portrait des journalistes belges](#) » à laquelle plus d'un millier de journalistes ont répondu. On en lira quelques résultats aux pages 4 et suivantes du présent rapport, [ainsi que sur notre site](#).

- Proposition de loi avec RTBF et la VRT : à l'initiative du service juridique de la RTBF, l'AJP, la VVJ et la VRT se sont associées à la rédaction d'une proposition de nouvelle législation en matière civile, afin de rendre possible l'[identification](#) de personnes anonymes ou sous pseudonymes dans le cadre de discours de haine ou de harcèlement.

4.3. Les dossiers internationaux

Sortie de la FIJ

Le Conseil fédéral de l'AGJPB (qui regroupe l'AJP et la VVJ) a décidé le 22 septembre, après mûre réflexion, de quitter la FIJ dont elle est pourtant un des membres fondateurs. Les conseils de direction de l'AJP et de la VVJ s'étaient déjà prononcés en ce sens.

L'AGJPB est la 7e organisation à sortir de la FIJ, après les syndicats ou associations de journalistes danois, finlandais, norvégien, allemand (DJV), suisse (Impressum) et hollandais (NVJ).

Toutes ces organisations, en ce compris l'AGJPB, restent membres de la Fédération européenne des Journalistes (FEJ).

Ces départs en cascade s'expliquent par un très long conflit portant sur la gouvernance de la FIJ, son absence de transparence, son leadership, sa gestion.

Pour l'AGJPB, deux éléments, outre ces questions de gouvernance, restent très problématiques :

- non-respect de la législation : la FIJ, ASBL internationale de droit belge, reste en défaut de respecter le Code belge des Sociétés et Associations (CSA), en ce qu'elle n'octroie le droit de vote à ses membres qu'aux Congrès (tous les 3 ans) et non aux assemblées générales annuelles. Ce non-respect des droits fondamentaux des membres a notamment pour conséquence que le contrôle démocratique ne peut s'exercer sur le Comité exécutif de la FIJ, ses actions et sa gestion.

- rupture de la solidarité avec la FEJ : la FIJ a décidé en avril 23, sans concertation ni préavis, de rompre l'accord de solidarité financière avec la Fédération européenne des Journalistes (FEJ), mettant brutalement cette dernière devant le fait accompli et devant un déficit budgétaire. Cette rupture abrupte de solidarité avec la FEJ est inacceptable sur la forme et met en péril la fédération européenne.

La cotisation annuelle de l'AGJPB à la FIJ est de près de 17.000 €. L'AGJPB, pour qui la solidarité internationale est importante et fait partie de son ADN, utilisera au mieux ce montant pour financer désormais d'autres actions de solidarité internationale pour les journalistes, avec une attention particulière à la destination des fonds et dans le respect des règles de gouvernance.

L'AGJPB a notifié un préavis de 6 mois à la FIJ, conformément à ses statuts. Son départ sera donc effectif fin mars 2024.

Actions au plan international : solidarité, lobbying, formations...

- L'AGJPB a contribué au soutien aux journalistes en Ukraine et à Gaza, en versant 4000 € au Safety Fund de la FIJ.

- L'AJP est partenaire de la FIJ dans le projet « Rewriting the story »

<https://ajpro.ajp.be/formation/rewriting-the-story-parler-des-femmes-en-politique-gratuit/>

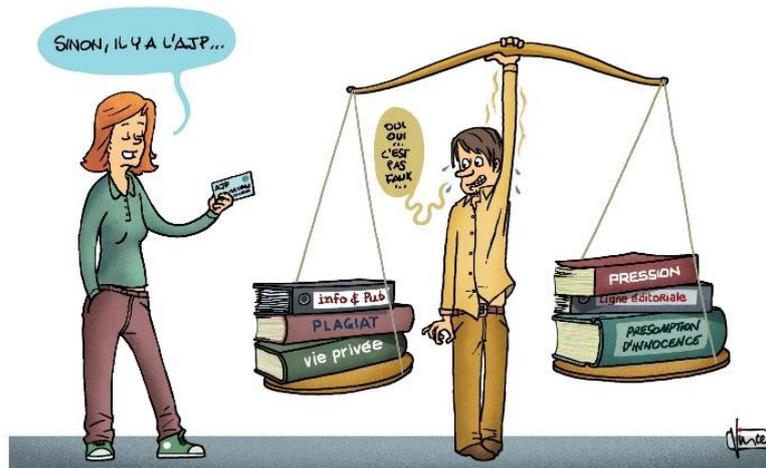
- Avec la FEJ, nous avons mené diverses actions de lobbying, notamment pour les dossiers EMFA (European Media Freedom Act) et SLAPP's (procédures-bâillons). A noter que la secrétaire générale de l'AJP est élue (deuxième mandat) au Comité exécutif de la FEJ et en a été désignée Trésorière.

- Nous avons appuyé le Comité de soutien à Julian Assange [en publiant sa carte blanche](#)
- Nous avons mené diverses actions de [soutien au journaliste Stanis Bujakera](#) (RD Congo)
- L'AJP a organisé en février 2023 , grâce au soutien financier de Wallonie-Bruxelles International, une formation de 10 jours pour 16 journalistes du Kasaï Oriental, du Kasaï Central et de la province du



Lomami. L'AJP a travaillé en partenariat avec 7 organisations congolaises : UNPC - Union nationale de la presse congolaise, OMEC - Observatoire des médias congolais, UCOFEM - Union congolaise des femmes dans les médias, JED - Journalistes en danger, FRPC - Fédération des radios de proximité du Congo, AMIL - Association des médias en ligne Presse en ligne, et ACOPEFE – Association congolaise des femmes journalistes de la Presse écrite.

5. Service juridique : aides individuelles et défense en justice



5.1. Allô, le service juridique ?

Le service juridique de l'AJP **répond** quotidiennement aux questions des journalistes : piges, contrats, déontologie, cotisations sociales, fin de collaboration, droits d'auteur, pension, droit à l'image, responsabilité professionnelle, TVA, impôts, ...

Au-delà de cette première ligne, le service **intervient aussi régulièrement**, à la demande individuelle ou collective de journaliste, directement auprès de leurs interlocuteurs (clients, employeurs, administration, etc) afin de négocier en leur nom, réclamer le paiement de prestations ou plus généralement de les soutenir dans leurs démarches.

Enfin, le service juridique prend en charge les dossiers qui nécessitent un **traitement judiciaire**, en tant que partie demanderesse ou défenderesse. Il s'agit de l'assistance judiciaire, gratuite pour les membres de l'Union (frais liés à la défense des journalistes). L'AJP travaille dans ce cadre avec **plusieurs bureaux d'avocat·e·s spécialisé·e·s**, qui connaissent parfaitement les spécificités liées à la profession. Pour bénéficier de l'assistance judiciaire, il faut que le ou la journaliste soit membre, qu'il ou elle ait saisi préalablement le service juridique de l'AJP et que le conseil de direction ait donné son accord au suivi.

Equipe : 1 personne à temps plein, appuyée par la secrétaire générale pour certains dossiers. En 2023, Gilles Milecan, juriste à l'AJP depuis 2020, a quitté l'Union professionnelle pour aller diriger les Presses Universitaires de Bruxelles. Jil Theunissen le remplace depuis mi-octobre dans ses différentes fonctions (service juridique, coordination et mise en page de la revue Journalistes, coordination conjointe des initiatives d'éducation aux médias).

5.2. De 400 à 500 questions individuelles par an

2023 a été chargée en matière de demandes individuelles. Beaucoup d'entre elles ont concerné les évolutions de la fiscalité des droits d'auteur (étant donné l'entrée en vigueur des réformes fiscale et sociale le 1^{er} janvier), mais aussi la manière de se lancer dans le métier, de gérer une fin de collaboration avec un média, des rapports compliqués au sein d'une rédaction, ...

Les demandes individuelles du dernier trimestre 2023 ont principalement concerné les domaines suivants :

- **Droit social et du travail** / collaborations d'indépendants / relations média-journaliste : Licenciement (vérification du calcul des indemnités, respect des formalités, licenciement abusif, etc) ; arrêt de convention d'indépendant ; défaut de paiement ; pension ; cotisations sociales ; risques psycho-sociaux (harcèlement, burn out ...) ; relecture de contrats ; etc.
- **Activités accessoires et statut d'indépendant·e complémentaire** : quid des activités annexes commerciales (conditions, limites, etc) ; cas d'exonérations de cotisations sociales en tant qu'indépendant·e complémentaire ; démarches ; types de collaborations possibles ; clauses de non-concurrence et travail simultané pour différents médias ; etc.
- **Droits d'auteur** : réforme et nouvelle ventilation droits-prestations pour les indépendant·e·s ; taux de TVA sur les droits d'auteur ; conventions de cession de droits ; cas d'utilisation d'articles ou photos sans autorisation ; cas de republication d'articles ; etc.
- **Sources et déontologie** : secret des sources ; protection des témoins ; respect du secret de l'instruction et de la présomption d'innocence ; investigation et accords de confidentialité ; accès à des documents administratifs ; droit de regard sur les articles ; etc.
- **Statut** : être étudiant·e et journaliste ; Smart ; indépendant complémentaire ou à titre principal ; chômage ; constitution en société ; ... De manière générale, la précarisation

croissante des journalistes se reflète dans le type de questions posées, notamment en termes de statut, avec la volonté, de trouver le statut « le moins désavantageux ».

- **Collaborations internationales** : statut, règles sociales et fiscales, droits d'auteur ; etc.

Si les questions individuelles sont dans l'ensemble extrêmement variées et concernent tous les aspects de la pratique du journalisme, la récurrence de certaines d'entre elles permet d'identifier les préoccupations principales des journalistes, et de prendre le pouls de tendances et pratiques, parfois généralisées et problématiques, au sein des rédactions. Cela permet également d'isoler les sujets sur lesquels une communication/information plus générale et systématique serait opportune. Outre une information plus directe et accessible aux membres, celle-ci permettrait de désengorger le service juridique, qui peine parfois, faute de temps, à répondre rapidement à l'intégralité des demandes individuelles.

Dans cet esprit, le service juridique a notamment développé en 2023 une version actualisée du « Guide des pigistes », répondant aux principales questions des journalistes freelance, qui devrait être mise en ligne prochainement, et publié ponctuellement sur le site de l'AJP et dans la revue Journalistes des articles sur des actualités juridiques (ex : réforme des droits d'auteur). La systématisation de ce type de publications et guides, de même que la création d'un système de FAQ, de fiches thématiques en ligne ou encore la publication de posts récurrents sur les réseaux sociaux seraient des pistes intéressantes à explorer, dans un contexte où le nombre de demandes individuelles adressées quotidiennement est en augmentation constante.

Actuellement, le temps disponible pour réaliser ce type de travail de fond est malheureusement, paradoxalement, quasiment inexistant. La volonté est néanmoins bien présente de développer (certains de) ces projets en 2024.

5.3. De 20 à 30 interventions directes par an

En 2023, quatre dossiers relatifs à des **fin de collaboration** ont fait l'objet de négociations entre l'AJP et le média client/employeur, aboutissant chacun à un accord. Deux dossiers similaires sont toujours en cours et prêts d'être finalisés.

Un certain nombre de rappels de **paiement et mises en demeure** ont également été adressés par l'AJP à des clients en défaut de paiement, au nom d'un-e ou plusieurs journalistes. Dans la plupart des cas, ces courriers ont permis de débloquer la situation ou d'organiser des plans de paiement échelonnés.

L'intervention de l'AJP a par ailleurs permis à deux journalistes **photographes** de récupérer des droits d'auteur suite à l'utilisation, sans autorisation, de leurs photos sur Twitter par des personnalités politiques (montants respectivement de 1569 et 1046 euros). Une demande similaire est en cours de négociation.

L'intervention de l'AJP a enfin pu éviter le renvoi en justice d'un dossier impliquant un journaliste et l'INASTI, permettant au journaliste concerné.

L'AJP est enfin intervenue dans le cadre du plan d'économies des éditions de l'Avenir (cf *supra*) où 10 journalistes ont bénéficié du plan de départ volontaire de l'entreprise.

Divers autres dossiers collectifs sont toujours en cours de négociation avec des groupes de presse variés (contrats ; tarifs ; ...).

5.4. Assistance judiciaire

En 2023, le service juridique a suivi et/ou confié à ses avocat.e.s des dossiers judiciaires relatifs à :

- du **harcèlement** (en ligne) : quatre dossiers en cours, dont les audiences (en 1ere instance ou en appel) auront pour la plupart lieu en 2024.
- de la **calomnie et de la diffamation** : un jugement obtenu en 2022 (à l'avantage du journaliste) a été confirmé en appel courant 2023.
- une **requalification de contrat d'indépendant** en contrat de salarié : 2023 a (enfin !) vu aboutir, après 6 décisions de justice, une procédure longue de 12 ans. Le journaliste a pu récupérer des montants très importants. Plus de 14.000 euros d'indemnités de procédure ont par ailleurs été reversées à l'AJP.
- des **violences** au cours de manifestations : deux dossiers ont fait l'objet d'une instruction, dont un aboutissant à un non-lieu (l'auteur ne pouvant être reconnu). Les personnes concernées par le second sont passées en chambre du conseil en avril.
- des **ruptures de contrats** (salariés et indépendants) : 2 dossiers en cours.
- un litige international (Congo) (accusation de **plagiat**) : la procédure est en cours au Congo.
- des droits à la **pension** : un dossier interrompu faute d'objet.
- L'AJP s'est également constituée **partie civile** aux côtés de journalistes dans différents dossiers de **harcèlement et/ou violences**.

Lorsque l'AJP confie à ses avocat.e.s la défense de journalistes membres, elle prend intégralement en charge les frais de justice, les honoraires des avocat.e.s (et huissiers le cas échéant).

En 2023, l'AJP a consacré, **sur fonds propres, 22.787,08 € HTVA** à la défense de ses membres, en honoraires d'avocats. Ce montant est légèrement inférieur à celui déboursé en 2022 (26.324,31 €). De ce montant de 2023, doivent être **déduits 14.500 € d'indemnités de procédures**, récupérées par l'AJP suite aux procès gagnés 😊

6. Fonds pour le journalisme : 2023-année de tous les records

En 2023, le Fonds a vraiment atteint son rythme de croisière. En 2021, il avait été agréablement secoué par un doublement de sa subvention. En 2022, il a dû réagir et stimuler les journalistes pour qu'ils rentrent plus de projets. Et en **2023**, beaucoup de demandes de journalistes sont parvenues. Pour en satisfaire un maximum, toute la subvention a été versée mais, en plus, un prélèvement de plus de 4.000 € a même été pratiqué dans l'enveloppe de 2024. Une première !

6.1. Du côté des chiffres, les records :

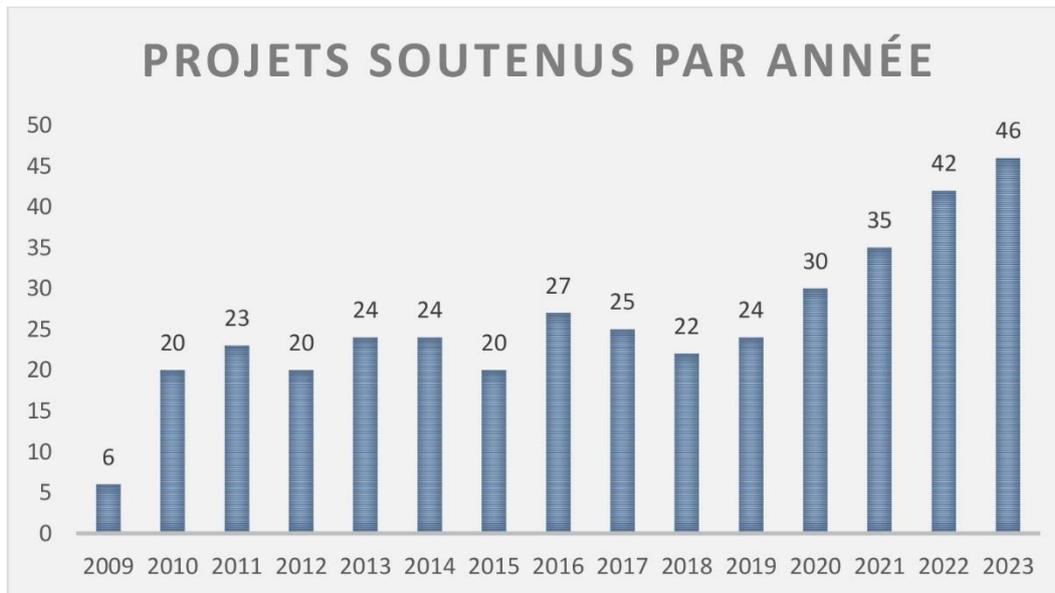
- 72 projets déposés et **46 soutenus** contre 62 et 42 l'année précédente.
- Pour une demande globale de 895.135 € et des bourses accordées pour un montant de **483.234 €** (751.348 € et 476.322 € en 2022).
- Au cours de l'année 2023, **38** travaux ont été **diffusés** (35 en 2022), également un record.

Le fait que la subvention du Fonds soit indexée chaque année permet ces évolutions :

- 400.000 € en 2021, pour les bourses
- 420.823 € en 2022
- 465.562 € en 2023.

La différence entre le montant global alloué aux bourses par le jury et le montant de la subvention est compensée par des remboursements de projets non réalisés. En 2023, il y a eu deux remboursements pour des projets non réalisés.

Grâce au montant important de la subvention indexée, le Fonds a maintenu ses **5 appels à projets** par an pour la deuxième année consécutive. Avant, depuis la création du Fonds fin 2009, il y avait 4 appel par an.



Prix prestigieux

Ce n'est pas un record mais bien un très bon résultat : **11 réalisations** soutenues par le Fonds ont été **primées** en 2023. Dont certaines très belles reconnaissances au niveau international. **Virginie Nguyen Hoang** a ainsi reçu le Visa d'or de l'information numérique à Perpignan et **Wilson Fache** a été désigné lauréat du Prix Albert Londres, également en France.

6.2. A la rencontre des journalistes

Comme en 2022, le Fonds s'est rendu dans plusieurs rédactions du pays pour expliquer concrètement quand, pourquoi et comment rentrer un projet. Et pour y déposer des affiches, rappels visuels, à épingles sur les murs des rédactions. Le Fonds s'est rendu au **Ligueur**, à **L'Echo**, chez **RTL**, chez **IPM**.

Après une discussion avec des pigistes du Conseil de direction de l'AJP, plusieurs initiatives ont également été prises pour approcher particulièrement les **journalistes indépendants** : communication ciblée sur les réseaux, organisation d'un Bar des pigistes sur le Fonds...

Suite à cette discussion, plusieurs modifications ont également été faites sur le site du Fonds pour rassurer les **jeunes journalistes** qui auraient des craintes à rentrer un projet.

6.3. Du côté du jury

Sur le fond des dossiers déposés, le jury du Fonds a fait quelques remarques cette année.

- Il y a beaucoup de demandes pour des projets très - trop ?- longs. Cela se justifie-t-il ?
- Peu de sujets s'inscrivent dans une actualité chaude du moment, il sont plutôt en décalage, sous forme de magazines. Pensez à creuser l'info...
- Le jury se réjouit de voir de nombreux jeunes journalistes postuler au Fonds.

Lise Ménalque, membre du jury depuis septembre 2019, a décidé de le quitter pour se consacrer entièrement à sa thèse à l'ULB. Elle sera remplacée par **Amandine Degand** de l'IHECS dès 2024.



Le Fonds pour le journalisme est une initiative de l'AJP. Il est financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un **jury indépendant** statue sur les demandes. <https://fondspourlejournalisme.be/>



7. AJPro : plus de formations, plus de participant·e·s - une offre renouvelée et étoffée

AJPro est la structure de l'AJP dédiée aux formations permanentes pour les journalistes. **En 2023, AJPro a organisé 60 formations (dont 16 nouvelles), a travaillé avec 40 formateur·rice·s et a rassemblé 386 participant·e·s, pour 431 inscriptions**



Le 25 mai 2023, une formation sur le journalisme judiciaire a attiré une quinzaine de participant.es à la Maison des journalistes. Elle était présentée par un tandem de formateurs : Damien Vandermeersch, avocat général à la Cour de cassation et magistrat de presse, et Jean-Michel Lemoine, Commissaire divisionnaire à la Police Judiciaire Fédérale.

7.1. De nouvelles formations, qui trouvent leur public

Pour sa 11^e édition, le **catalogue AJPro 2023** a proposé initialement 32 formations, dont 11 nouvelles, animées par 30 formateurs et formatrices. AJPro propose des formations selon cinq axes : son, images, presse écrite, numérique et carrière & développement. En 2023, nous avons surtout veillé à renouveler l'offre de formations, en mettant en place de nouvelles propositions en phase avec les enjeux des rédactions et des journalistes : sur le financement de projet journalistique, le journalisme judiciaire, la couverture du changement climatique, le montage audio... Enfin, l'offre a aussi été étoffée puisque des formations jugées trop denses ont été scindées en plusieurs volets (par exemple Dataviz intro et perfectionnement, OSINT et Cybersécurité a donné lieu à une journée axée uniquement sur le géo journalisme, pour rendre le contenu plus accessible aux participant·e·s.

AJPro fait toujours la part belle aux formations numériques, puisqu'elles représentent un peu plus de la moitié du catalogue (53%), à savoir 17 formations numériques sur 32 au total.

Les **formations organisées à la demande** continuent à progresser avec 20 formations organisées à la demande des rédactions dont 17 dans le cadre de la convention relative à la formation des journalistes relevant du champ numérique conclue avec les éditeurs de presse, LA PRESSE.be, WeMedia et la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

LA PRESSE.be a commandé 13 formations dans l'objectif de renforcer la production de podcasts, de vidéos et d'articles spécifiquement pensés pour le web (chez IPM et Rossel), d'investir dans l'animation textuelle et le motion design (Editions de l'Avenir) ou encore d'affiner sa stratégie sur LinkedIn (Mediafin). WeMedia a commandé 4 formations pour ses membres pour renforcer la visibilité des articles web (SEO), apprendre à tirer parti de son audience avec Google Analytics, développer une stratégie professionnelle sur Instagram,

ainsi que concevoir et la réaliser des podcasts natifs. En dehors du champ numérique, deux formations à l'écriture ont été organisées à la demande d'IPM et une formation sur le droit à l'image a été organisée chez RTC-Liège.



7.2. Summer School : une édition « safety »

Cette année, [la Summer School était de retour pour une 10^e édition](#). Du mardi 22 août au jeudi 24 août, nous avons investi à nouveau le domaine du Chant d'Oiseau à Woluwé-Saint-Pierre. L'évènement s'est concentré sur trois jours et trois parcours cohérents : « Sécurité », « Podcast » et « Numérique », tout en proposant deux formations « Carrière et développement ». Dans ce cadre, 8 formations ont été proposées (dont la moitié étaient nouvelles) et présentées par dix formateur.rices. Cette édition, plus courte, a rassemblé 73 participant.es sur trois jours. Dans le parcours « Sécurité », nous avons proposé une nouvelle formation avec la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et le formateur David Bevan, sur trois jours.

Ce « Safety programm », dispensé en anglais et traduit en français, a été pensé spécifiquement pour les professionnel.les des médias (journalistes et techniciens) qui couvrent l'actualité en terrain



fragile ou hostile à l'étranger, tout en consacrant un volet à la sécurité sur le terrain national. La dernière journée a donné lieu à une mise en situation à l'extérieur, dans un paintball à Vitrival.



7.3. Deux Speed dating Emploi & Piges

La Summer school a été l'occasion d'organiser à nouveau notre **Speed dating Emploi & Piges**. Ce rendez-vous permet à des journalistes à la recherche d'un emploi et/ou de piges de rencontrer des médias belges francophones de tous les secteurs. En 2023, il a eu lieu en deux temps, un Speed dating « audiovisuel et web » le 22 août et un Speed dating « presse écrite et web » le 23 août.



Sur deux soirées, le Speed-dating a rassemblé 73 candidat.e.s à l'emploi et 30 représentant.e.s d'employeurs de 16 médias différents. Des candidats et des employeurs nous ont rapporté avoir eu plusieurs contacts après la Summer school, en vue de nouer des collaborations.



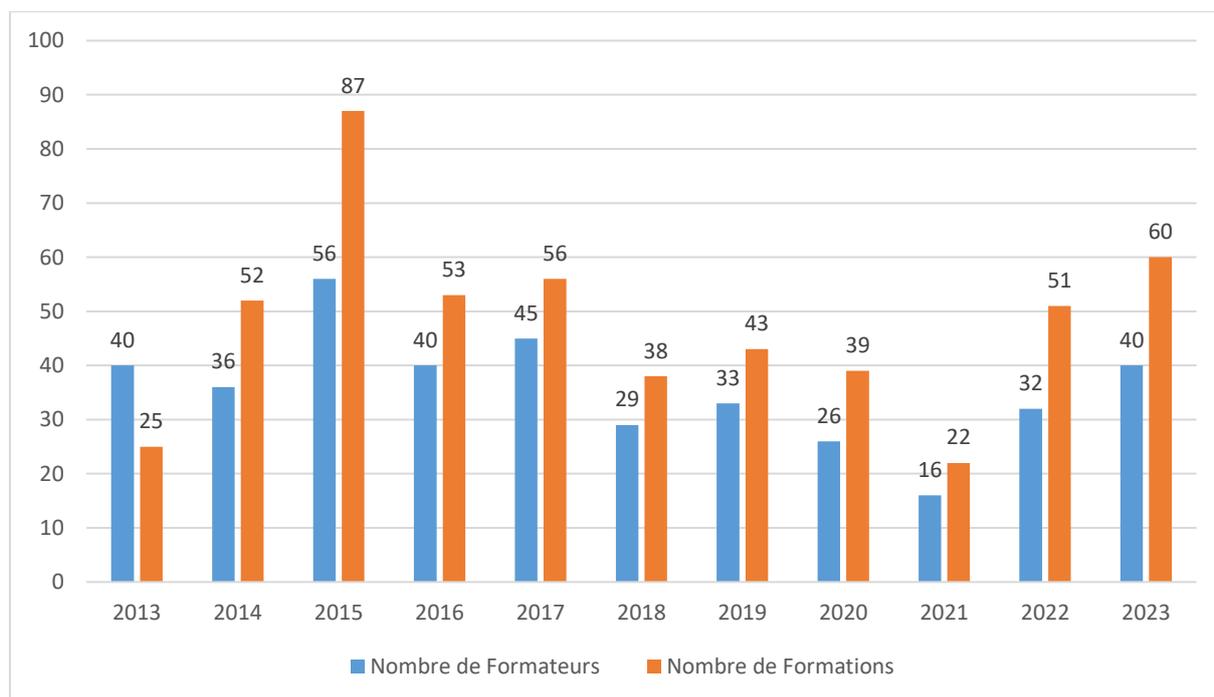
7.4. Un catalogue évolutif, qui s'adapte aux besoins

Depuis la crise du Covid-19, le catalogue annuel de formations AJPro se construit en deux temps, de mars à juin et de septembre à décembre. Cette manière de procéder permet de tester des formations plus innovantes en été et de les reprogrammer si intérêt, mais aussi de nous adapter aux besoins entendus durant le premier semestre (demandes pour des formations complètes ou inexistantes, etc.)

Par contre, nous tenons à organiser toutes nos formations en présentiel, sauf à de rares exceptions car AJPro, c'est aussi un moyen pour échanger entre collègues et réseauter.

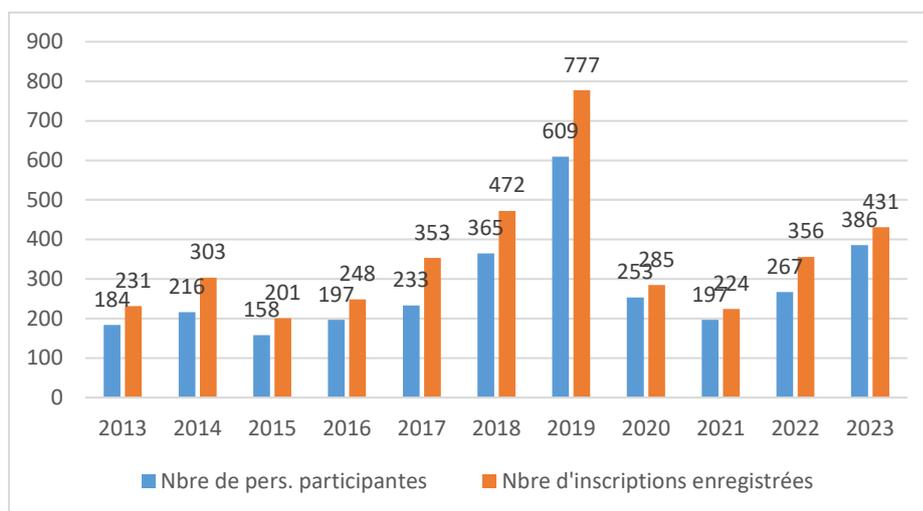
Le catalogue est annoncé et publié sur le site [AJPro](#).

L'offre du catalogue de formations d'AJPro, depuis sa création en avril 2013



Évolution de la fréquentation d'AJPro depuis 2013

Certaines personnes suivant parfois plusieurs formations, ce graphique montre l'évolution du nombre de participant-e-s et du nombre d'inscriptions enregistrées. Ces nombres combinent les inscriptions aux formations du catalogue, aux formations organisées à la demande (dans le cadre du plan numérique éditeurs et hors plan numérique éditeurs) et à la Summer school.



7.5. Perspectives 2024

Les formations du premier semestre 2024 sont programmées et disponibles sur [notre site Internet](#). Dès février, AJPro propose 24 formations à la Maison des journalistes.

Enfin, une dizaine de formations seront également organisées à l'automne, entre octobre et décembre, ainsi que dans le cadre de la Summer school.

Dans ce programme, plusieurs nouveautés sont proposées aux journalistes : « *Intelligence artificielle : outils, enjeux et opportunités pour les médias* » avec Gérald Holubowicz, « *Préparer et mener une interview* » avec Fabrice Grosfilley, « *Le droit à l'image pour les journalistes* » avec Me B. Mouffe, « *Rewriting the story – parler des femmes en politique* » avec Sabine Panet et la FIJ, « *Initiation au développements web* » avec Gaëtan Gras... Et cela, en plus des nouvelles formations de 2023 et qui ont rencontré un certain succès (« *Initiation à la Justice pénale* » avec Damien Vandermeersch, « *Financement de projets journalistiques* » avec Jean-Pierre Borloo, Caroline Prévinaire et Quentin Noirfalisse, « *Reporter de guerre* » avec Wilson Fache...).

D'autres nouveautés sont en préparation pour l'automne (enquête journalistique, montage audio...).

8. Education aux médias : succès confirmé de 'Journalistes en classe'



Lancée dans le milieu des années '90 par l'AJP, l'opération « Journalistes en classe » est subsidiée depuis 2002 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et a été, en 2008, intégrée dans le décret portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM).

Elle a pour objectif de répondre gratuitement aux demandes émanant du [milieu scolaire](#) pour leur permettre de recevoir des journalistes professionnel-le-s (presse écrite, radio, télé, web). **Les objectifs de cette visite sont ceux de l'enseignant-e** : il peut s'agir aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité, une aide à la réalisation d'un média. Le secrétariat de l'AJP sélectionne parmi tou-te-s les

journalistes qui participent à l'opération, celui ou celle qui conviendra le mieux au projet de la classe. L'opération est organisée pour tous les réseaux et dans toutes les régions de Wallonie et de Bruxelles.

8.1. 151 journalistes à la rencontre de 449 classes

2023 confirme le succès de l'opération post covid. En effet, ces deux dernières années les rencontres n'ont jamais été aussi sollicitées et organisées.

En 2023, nous avons organisé et défrayé **449** rencontres. Les rencontres se sont réparties comme suit :

- Fondamental : 135 classes dont 2 classes de l'enseignement spécial (-49).
- Secondaire : 239 classes dont 4 classes de l'enseignement spécial (-10).
- Supérieur : 47 (-1)
- Adultes/promotion sociale : 2 (-1)
- Ecole des devoirs/OISP/AMO : 26 (+8)



Le nombre de rencontres reste donc stable même si on passe de 516 en 2022 à 449 en 2023. En effet, **45 rencontres supplémentaires** ont eu lieu lors de la semaine de l'éducation aux médias dont nous parlons ci-dessous.

La participation des **journalistes** a elle aussi encore augmenté : ils étaient **151** à aller dans les classes en 2023.

La collaboration avec l'ASBL EnGAJE (Ensemble – Aide aux journalistes Exilés) s'est également intensifiée en 2023 : 23 journalistes membres de l'ASBL sont intervenu·e·s dans 10 établissements scolaires différents (contre 5 l'an dernier).

8.2. Un nouveau décret sur l'éducation aux médias

Fin 2023, le CSEM, au sein duquel siège l'AJP, a été saisi d'une demande d'avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'éducation aux médias, porté par la ministre des Médias Bénédicte Linard. Ce décret vise à remplacer, à partir du 1er janvier 2025, l'actuel décret (2008) qui organise et finance, notamment, l'opération Journalistes En Classe.

Si l'on peut saluer les ambitions du nouveau texte (élargissement des objectifs, des actions, des publics visés, etc), nous n'avons pu que constater l'incompatibilité évidente existant entre ces ambitions et les moyens prévus pour les réaliser. En effet, à l'exception de la subvention de l'opération « Ouvrir mon quotidien », portée par les éditeurs de presse, qui augmente de 150.000 euros annuels, aucun opérateur ne voit son financement renforcé, ni même indexé, par rapport à 2008. Concernant Journalistes en classe, la subvention plafonne à 99.000 euros annuels, montant inchangé et non indexé depuis les années '90.

Dans le contexte d'indexation à deux chiffres de ces dernières années, du développement exponentiel des modes de communication, et de demande croissante d'interventions de la part des écoles et autres institutions, ce plafonnement équivaut ni plus ni moins à un dé-financement drastique de l'opération. L'avant-projet de décret prévoit en outre, paradoxalement voire ironiquement, un élargissement des publics visés, de même qu'une obligation de rémunération décente des journalistes participant à l'opération.

Un petit point positif néanmoins : l'indexation annuelle des subventions est désormais décrétalement prévue, à partir de 2024 (base : 99k). Ce n'est qu'une maigre consolation quand la simple indexation du montant depuis 2008 aurait dû porter celui-ci à plus de 155.000 euros.

Malgré un avis alarmant remis à la Ministre par le CSEM, les montants n'ont pas été modifiés entre les passages en 1^{ere} et 2^e lectures du texte au Gouvernement. En 2024, indépendamment du CSEM, l'AJP a provoqué des rencontres avec les cabinets Linard (à la rédaction du décret), Désir (dont provient le budget JEC), Jeholet (présidence du gouvernement) et Bertiaux. Au moment d'écrire ces lignes, aucune modification de l'avant-projet de décret n'avait pu être obtenue.

Dans ces conditions, l'AJP n'aura d'autre choix que de sévèrement réduire les interventions prévues dans les classes, limitant tant leur nombre (division de moitié environ), que leurs publics (seul l'enseignement obligatoire sera concerné).

8.3. La semaine de l'éducation aux médias



En 2023, pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles, le CSEM a organisé avec l'appui financier de la ministre des Médias, **la semaine de l'éducation aux médias**, à destination du public scolaire et du secteur jeunesse. Celle-ci eu lieu du 14 au 22 octobre 2023. Lors de cette semaine, différents opérateurs en éducation aux médias ont proposé des activités diverses. L'AJP a naturellement organisé des rencontres avec des journalistes dans les classes ou dans le secteur jeunesse. Il y a eu 44 rencontres dans des écoles et une dans une maison de jeunes sur la semaine. Le CSEM prévoit à nouveau d'organiser une semaine semblable en 2024 .

8.4. Combattre les Fake News en classe

A notre demande d'augmenter le subside de l'opération JEC, inchangé depuis le cabinet de la Ministre Désir nous a conseillé d'introduire un projet connexe à l'opération Journalistes en classe. Nous avons angé cette demande sur la désinformation et les fakes news. L'année 2023 n'aura vu que les prémices de ce projet, quelques réunions pour la mise en place d'un outil pédagogique spécifique ainsi qu'une dizaine de rencontres en classe qui ont permis de tester des méthodes pour aborder ces questions. La majorité de la subvention et l'ensemble des rencontres auront lieu au long de l'année 2024.

8.5. Un projet européen en 2024

Avec une dizaine d'autres organisations (universités, médias, associations), l'AJP fera partie du consortium EDMO Belux 2, European Digital Media and Disinformation Observatory for Belgium and Luxembourg. Il s'agit d'un projet de 30 mois, débutant mi-2024, et visant à lutter contre la désinformation, dans lequel l'AJP assurera les interventions en milieu scolaire.

8.6. Les outils pédagogiques de JEC

[Différents outils pédagogiques](#) ont été produits par l'AJP et sont à la disposition des journalistes et des enseignants.



« **Journalistes & Médias** » : cette brochure est une source d'informations très complète sur les médias, l'information, le journalisme. Une attention particulière a été accordée à l'évolution numérique de la profession ainsi qu'au phénomène de fake news notamment.

En 2023, nous avons fait appel à Jean-François Dumont pour mettre à jour la brochure tant au niveau de la partie chiffrée que du contenu pour qu'elle continue à être en phase avec les réalités du métier.



En 2021, la boîte à outils pédagogiques de JEC s'est enrichie d'une vidéo qui retrace le « **Trajet de l'info** », conçue par l'AJP et mise en image par We Tell Stories. Cette vidéo est visible sur [YouTube](#) (et est téléchargeable via le site de l'[AJP](#)). Elle explique en quoi le « filtre journalistique » transforme un « fait » en une « information », après vérification et contextualisation.

LES JOURNALISTES EN CLASSE FACE A LA DESINFORMATION



En 2020, en collaboration avec le CSEM, l'AJP a produit une brochure sur les **fakes news**. Rédigée par la journaliste Céline Gautier, elle a pour objectif d'aider les journalistes à aborder et illustrer cette thématique d'actualité souvent abordée dans les rencontres 'journalistes en classe'.



Les vidéos « **Mon métier : journaliste** » et « **L'impact du numérique sur le métier de journaliste** » sont disponibles sur [notre chaîne Youtube](#).



Le « **Manuel pédagogique des journalistes en classe** » a été conçu et rédigé par l’AJP et l’asbl Action Ciné Media Jeune. Il propose des exercices et animations et pour objectif d’aider les journalistes pour la préparation des rencontres avec les étudiant.e.s.



Le fascicule « **Les médias, comment ça marche ? – le Cahier de l’élève** », cahier d’exercices est rédigé par Alain Vaessen ; il est remis à tous les élèves de 5/6^{ème} primaire participant à l’opération.

9. Promouvoir l’Égalité et la Diversité

Depuis 2010, l’AJP agit dans les matières Genre et Diversité, afin d’amener plus d’égalité et d’inclusion dans les contenus journalistiques et dans les rédactions. Des projets qui se traduisent notamment par des études, des outils pratiques et des interventions auprès des professionnel·le·s du secteur et des étudiant·e·s en journalisme.

Nos actions sont financées dans le cadre d’une convention pluriannuelle signée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (Médias et Égalité des chances). La convention actuelle porte sur la période 2022-2024.

Le projet de publication sur les thématiques LGBTQIA+ a été soutenu par la Direction de l’Égalité des chances, dans le cadre d’un appel à projet distinct.

Depuis janvier 2022, Guylaine Germain occupe le poste de coordinatrice de ces projets.

9. 1 Informer sur les thématiques LGBTQIA+



En partenariat avec la RainbowHouse Brussels et l'Association pour la Diversité et l'Inclusion (ADIM), et grâce au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AJP a publié « *Informé sur les thématiques LGBTQIA+ : recommandations et lexiques à l'attention des journalistes* ». Ensemble, les trois associations ont souhaité renforcer les (futur·e·s) journalistes afin de créer les conditions d'un meilleur traitement médiatique des personnes et questions LGBTQIA+. La publication a été co-construite et co-rédigée avec les partenaires, ce qui a permis d'allier leur expertise de terrain à la prise en compte des spécificités des groupes auxquels la publication est destinée, de manière à en favoriser la réception.

Nos écrits, nos sons, nos images, ont des répercussions réelles, parfois violentes, sur le quotidien des personnes LGBTQIA+. Outiller adéquatement les journalistes et étudiant·e·s en journalisme est donc une nécessité. La publication s'attelle à définir l'acronyme « LGBTQIA+ », fournit un lexique et des recommandations aux journalistes, et liste de nombreuses ressources.

Les trois partenaires ont présenté fin septembre leur guide au public, lors d'une soirée à l'Espace des Grands Carmes à Bruxelles, un centre communautaire LGBTQIA+ interassociatif. L'événement a rassemblé près d'une centaine de personnes.



La publication a été envoyée aux membres de l'AJP, ainsi qu'à plus de 100 rédactions. Elle se déplie de façon à faire de ce lexique un poster pour les rédactions et espaces de travail et peut toujours être commandée ici :

<http://www.ajp.be/librairie/accueil/29-guide-informer-sur-les-thematiques-lgbtqia.html>



9.2. Journalisme Zéro Sexisme

Dans le cadre de la campagne *Journalisme Zéro Sexisme*¹, la coordinatrice Égalité/Diversité de l'AJP participe souvent à des forums, conférences, interventions, auprès de professionnel·le·s du secteur des médias, ainsi que dans les écoles de journalisme, en Belgique et à l'international. Ces rencontres permettent de promouvoir les outils de l'AJP, sensibiliser, diffuser ses recommandations et améliorer le traitement médiatique des violences en ligne, violences faites aux femmes, violences LGBTQIA+phobes, etc.

¹ *Journalisme zéro sexisme* est une campagne de sensibilisation et d'information menée par l'AJP pour plus d'égalité dans les rédactions. Elle s'inscrit dans la continuité de l'étude « [Être femme et journaliste en Belgique francophone](#) » réalisée en 2018 par les chercheuses Florence Le Cam, Lise Ménalque et Manon Libert. L'AJP continue de sensibiliser les directions de médias, les rédactions et les journalistes salarié·e·s et indépendant·e·s, afin de lutter contre le sexisme au sein de la profession de journaliste en Belgique francophone. Une [vidéo](#) ainsi que du matériel de campagne ont été réalisés. Vous pouvez accéder au site de la campagne en suivant ce lien : <http://www.ajp.be/campagne-zero-sexisme/>

La liste de ces interventions se trouve au chapitre 12 « L’AJP dans les médias, les colloques, les jurys, les débats... »

Deux événements importants ont ponctué l’année 2023. En avril, les associations *Prenons la Une* et *Nothing2Hide* ont organisé une table-ronde à Paris. L’échange était animé par Mathilde Saliou, membre de *Prenons la une* et autrice du livre *Techno Féminisme : Comment le numérique aggrave les inégalités*. Le panel était composé de Guylaine Germain (coordinatrice Égalité/Diversité de l’AJP), Mathilde Goupil (journaliste à FranceInfo), Florence Hainaut (journaliste et réalisatrice du



documentaire *#SalePute* et Ivan Valerio (directeur adjoint de la rédaction de *bfmtv.com*). La discussion a permis de cerner comment la cyber-violence contraint au silence les femmes journalistes actuelles et en devenir. L’AJP a pu mettre en avant les formations et le soutien juridique mis en place pour les victimes de cyberharcèlement.

En septembre, à l’invitation de Wallonie-Bruxelles International, l’AJP a participé au *Future of Media & Communications Forum*, organisé par le *Center for Defending the Freedom of Journalists*, à Amman en Jordanie. Cette conférence régionale a rassemblé plus de 300 participant·e·s issu·e·s du secteur des médias (traditionnels et sociaux) et de la société civile, de Jordanie, la région MENA et au-delà.

Guylaine Germain est intervenue dans le panel de discussion consacré au thème *"Human rights and the marginalized in the absence-present media : Stories of Suffering and violations"* Elle a pu notamment y aborder la présence des femmes et groupes marginalisés dans les médias ainsi que le traitement médiatique des violences faites aux femmes sur la base de l’expérience belge et européenne (tout en faisant le lien avec les tendances régionales. Avec la journaliste belge Florence Hainaut,



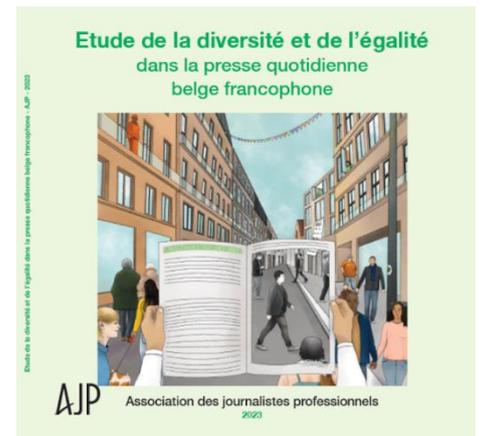
l’AJP a coanimé atelier consacré au cyberharcèlement des femmes journalistes.

La cérémonie de clôture de ce Forum s’est déroulée à la Résidence de Belgique en Jordanie, avec la diffusion du documentaire *#SalePute* sur le cyberharcèlement misogyne. Le film a été réalisée par les journalistes Florence Hainaut et Myriam Leroy, et soutenu par le Fonds pour le Journalisme de l’AJP.

9.3. Nouvelle étude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne

Nous avons initié en 2022 la quatrième édition de notre étude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne belge francophone. **L'étude quantitative** a démarré en septembre 2022 et s'est terminée en décembre de la même année.

L'étude a été mise en page en juillet-août 2023. Ci-contre, la couverture de la publication, illustrée par Chloé Streveler. La publication de cette quatrième édition du baromètre est prévue au printemps 2024.



9.4. Nouvelle étude de la diversité au sein de la profession de journaliste

Dix ans après le [premier volet](#), l'AJP et l'Observatoire de Recherche sur les Médias et le journalisme de l'UCLouvain (ORM) ont lancé une nouvelle étude sur la diversité au sein de la profession de journaliste. L'AJP a confié l'analyse aux professeurs Grégoire Lits et Olivier Standaert.

Le questionnaire été envoyé durant les mois de juin et juillet 2023 aux journalistes. La collecte des réponses a été clôturée en temps voulu : 538 réponses sont exploitables. Le taux de réponse est très satisfaisant. Les premières analyses du questionnaire ont été réalisés en juillet et août 2023. Les chercheurs ont pu faire des constats intéressants et nouveaux. Pour compléter l'analyse de données, des entretiens ont été menés avec les directions des rédactions et/ou les chef-fe-s de rédactions et/ou les chef-fe-s de rubriques. Ces séances sont dirigées par Olivier Standaert. Le but est de confronter les responsables des rédactions à leurs perceptions des questions de diversité, de dégager les difficultés éventuelles qu'elles rencontrent ainsi que des pistes d'amélioration.

La publication est prévue en 2024.

9.5. Expertalia



Créée en 2016, [Expertalia.be](http://expertalia.be) est une plateforme destinée aux journalistes (professionnel-le-s stagiaires et étudiant-e-s en journalisme et communication), afin de diversifier leurs sources. Cette base de données d'expert-e-s (des femmes et des personnes issues de la diversité d'origine) permet aux journalistes d'enrichir leur carnet de sources d'expertises, d'inclure davantage de parité et de genre dans leurs productions.

Pour accéder aux coordonnées des expert-e-s, les journalistes et les étudiant-e-s doivent s'inscrire sur le site (<http://expertalia.be/user/register>). En janvier 2024, la base de données compte 665 expert-e-s

(dont 87% sont des femmes), 498 journalistes agréé-e-s (professionnel-le-s, stagiaires et de la presse périodique), 145 journalistes non agréé-e-s et 206 étudiant-e-s. Le nombre d'étudiant-e-s Le nombre d'élèves utilisant la plateforme croît d'années en années. Au quotidien, la base de données est maintenue à jour.

Par ailleurs, pour une représentation équilibrée des expertes dans le paysage médiatique européen, Expertalia s'est associé à [ENWE](#). *The European Network for Women Excellence* regroupe diverses bases de données d'expertes, similaires à Expertalia, dans le but de promouvoir la place des femmes dans les médias. Par ailleurs, ENWE a mis en place « [Ask Women](#) », une newsletter mensuelle sur un thème d'actualité. Cette infolettre permet à tout le réseau de partager les profils de femmes expertes européennes, issus de leurs bases de données. Plus d'informations sur la collaboration dans [les actus d'Expertalia](#).

Enfin, une importante mise à jour du site est également en cours. Une fois cela terminé, nous pourrons perfectionner le moteur de recherche d'expert-e-s, ou encore revoir le formulaire d'inscription, afin que celui-ci soit plus inclusif en termes d'identités de genre.

9.6. Pour les étudiant-e-s en journalisme : StudentAlia



L'objectif de [Studentalia.be](#) est de sensibiliser les étudiant-e-s aux questions d'égalité et de diversité dans les médias, ainsi que de les guider vers de bonnes pratiques avant qu'ils n'entrent dans le métier et intègrent « des routines ». La plateforme leur permettra d'adapter leurs pratiques en la matière. Comme pour la campagne Journalisme Zéro Sexisme, le site de Studentalia a été présenté lors d'interventions dans les écoles de journalisme précédemment citées. Une veille est également pratiquée pour mettre à jour la page des ressources du site.

Des prises de rendez-vous avec les équipes pédagogiques des universités concernées sont en cours, afin de travailler en bonne intelligence avec elles pour le développement de Studentalia (utilisation dans les cours, nouvelle checklist, etc.).

9.7. Gender and Diversity Expert Group

En 2022, la Fédération européenne des journalistes (FEJ) a créé le [Gender and Diversity Expert Group \(GENDEG\)](#), un groupe d'expert-e-s axé sur les questions d'inégalités de genre et de diversité dans la profession journalistique, en Europe.

L'AJP en fait partie, parmi une quinzaine de membres venant d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Bosnie-Herzégovine, de France, d'Italie, du Monténégro, du Portugal et de Suisse. Le groupe est coprésidé par Elena Tarifa (FeSP, Espagne) et Lina Kushch (NUJU, Ukraine). Toutes les informations sur les activités du GENDEG seront publiées sur le [site Internet de la FEJ](#).



Les membres sont réuni-e-s pour la première fois en janvier 2023, à Bruxelles. Cette réunion a lancé les discussions autour des priorités, des objectifs et des plans d'action pour 2023. La sécurité des femmes journalistes, l'égalité des chances sur le lieu de travail et la diversité dans les contenus médiatiques sont apparus comme des sujets clés. Les expert-e-s ont également partagé leurs bonnes pratiques et outils

utilisés au niveau national, tels qu'[Expertalia](#) en Belgique, le [Manifeste de Venise](#) en Italie, les [Centres de solidarité des journalistes](#) en Ukraine, des données, etc.

En novembre 2023, les membres du GENDEG ont participé à un workshop appelé « *Ending workplace harassment in the media* », organisé par l'Institut syndical européen ([European Trade Union Institute – ETUI](#)).

La campagne « [Don't allow it, prevent it!](#) » pour lutter contre les violences faites aux femmes journalistes a été portée par le GENDEG, pour le 25 novembre 2023. Les membres ont rassemblé plusieurs données concernant les violences physiques, psychologiques, en ligne, que vivent les femmes journalistes à travers l'Europe. Le but de la campagne était notamment d'attirer l'attention des directions de médias, organisations syndicales et journalistes, sur les violences subies par leurs employées, affiliées et consœurs journalistes, afin de les soutenir.

10. Du côté de nos membres

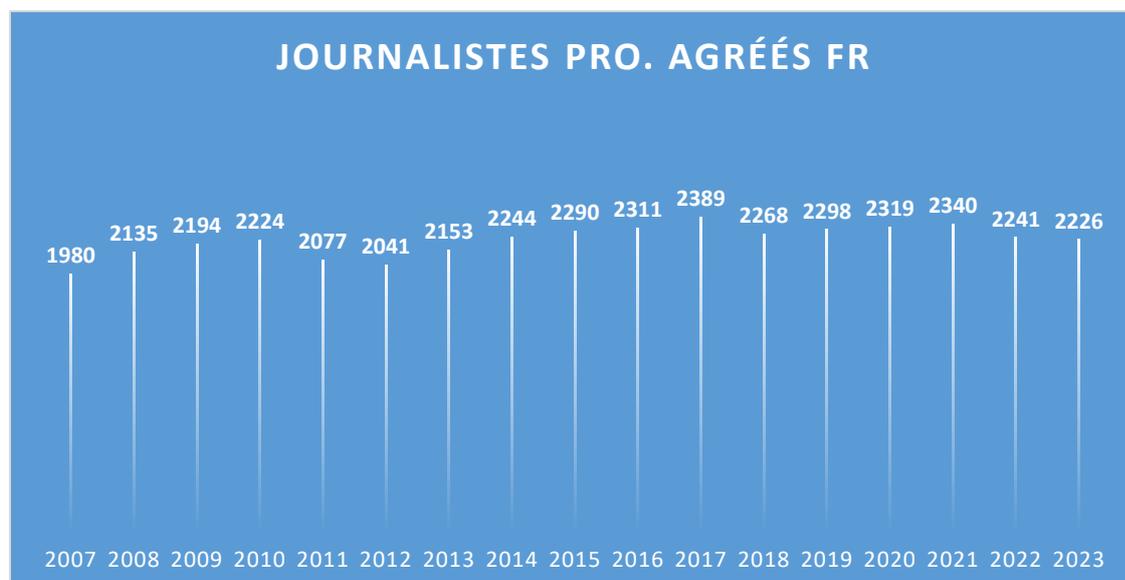
10.1 Baisse continue de journalistes pros

En 2023, la Belgique compte **4820** journalistes **professionnels agréés** en information générale ou presse spécialisée, soit une **diminution de 195** pros par rapport à 2022.

2594 d'entre eux sont agréés dans le rôle néerlandophone et **2226 dans le rôle francophone**. De nombreux correspondants étrangers (486) obtiennent également une carte de presse de journaliste professionnel.

Le graphique ci-dessous montre **l'évolution du nombre de titulaires de la carte de presse entre 2007 et 2023** dans le rôle francophone et germanophone (chiffres au 31/12 de chaque année). Les baisses constatées tous les 5 ans sont consécutives aux renouvellements quinquennaux des documents de presse, qui provoquent chaque fois une perte d'effectif.

Sur la période de 16 ans, entre 2007 et 2023, on constate une tendance à la hausse du nombre de titulaires de la carte de presse de +12,5 %. Mais depuis 2017 (année où le nombre de pros a culminé), la tendance est à la baisse (-7,3 %).



10.2. Les autres membres : stagiaires, coll. de presse, étudiant.e.s, honoraires

En 2023, 106 candidat.e.s ont été admis.e.s pour la première fois au titre de journaliste professionnel (+7 par rapport à 2022) et 3 au titre de journaliste de presse spécialisée (-3 par rapport à 2022). Parmi ceux-ci, 59 étaient déjà stagiaires AJP.

Les journalistes **stagiaires** belges sont en 2023 au nombre de 272. Du côté francophone, on en recense 129, dont 64 ont été admis en 2023.

L'AJP compte également des membres collaborateurs de presse (80), honoraires (119) et étudiant.e.s (214).

L'AJP a un partenariat (appelé « Triangle ») avec les Ecoles de journalisme. L'AJP propose des services aux étudiant.e.s, qui sont affilié.e.s par l'intermédiaire des Ecoles. Outre les séances d'information (marché de l'emploi, statut des journalistes, tarifs, contrats...) que l'AJP assure dans les Ecoles, les étudiant.e.s reçoivent nos publications, ont droit à une journée gratuite de formation au choix dans le catalogue AJPro, ont un accès prioritaire et gratuit au Speed dating Emploi, peuvent recourir au service juridique,...

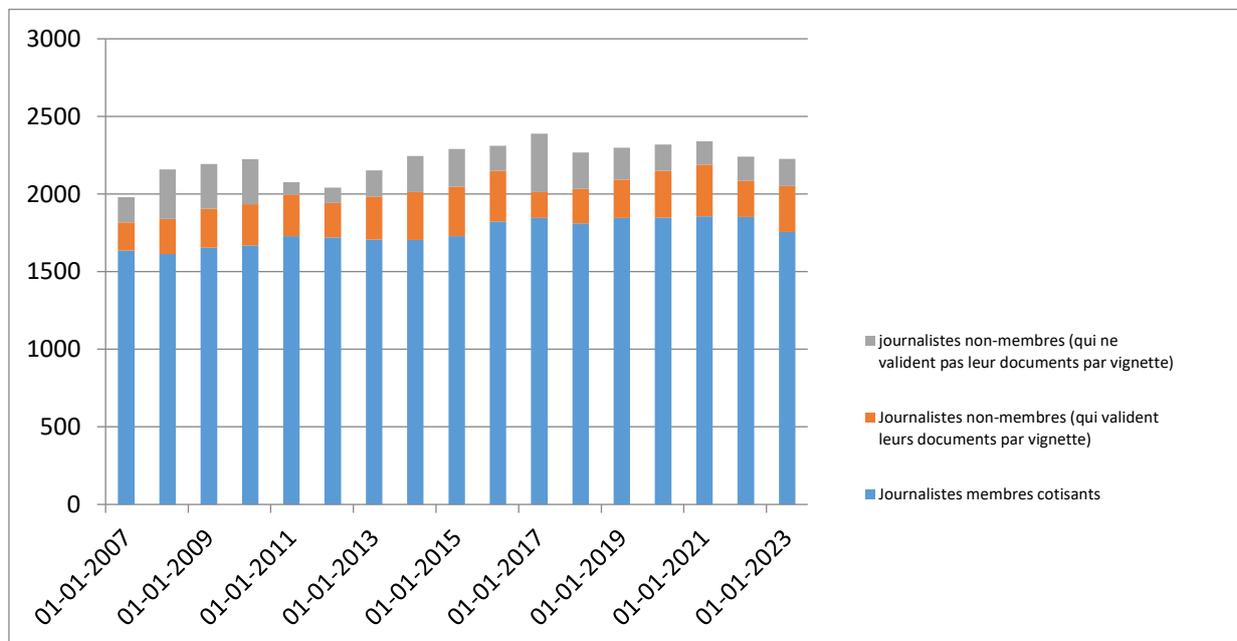
Pour l'année scolaire 2023-2024, six Ecoles de journalisme participent à l'opération triangle : ULiège, IHECS, Condorcet, ISFSC, ULB et UCL.

214 étudiant.e.s en journalisme étaient affilié.e.s à l'AJP fin 2023, contre 236 l'année précédente.

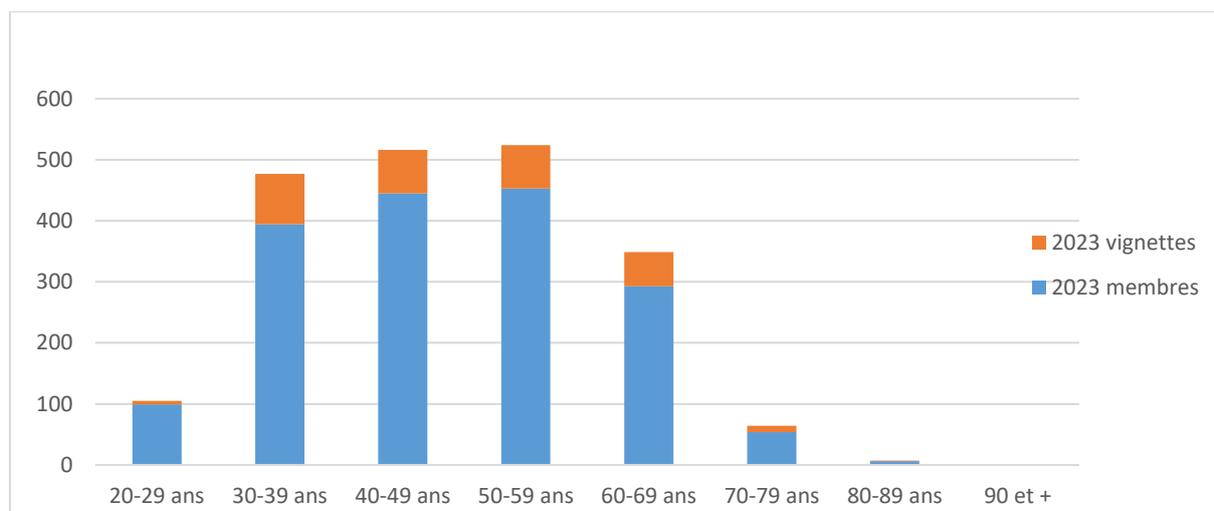
10.3. Taux d'affiliation en légère diminution

Fin 2023, l'AJP comptait au total 2297 membres cotisants, toutes catégories confondues. (contre 2464 en 2022, soit une baisse de 7%).

En 2023, parmi les seuls journalistes professionnels, le taux d'affiliation est de 78.8% (contre 82.5 % en 2022). Le graphique suivant permet de visualiser (en bleu) le taux d'affiliation sur les 15 dernières années, malgré la diminution constatée, celui-ci reste globalement stable.



Le graphique suivant montre le taux d'affiliation par tranche d'âge, qui reste également stable d'une génération à l'autre de journalistes.



11. Les finances de l'Union professionnelle encore sous tension en 2023

11.1. Nos finances en 2023

Les comptes 2023 (attestés par DGST, réviseurs d'entreprises) et le budget 2024 seront disponibles et exposés en détail lors de l'assemblée générale du 23 mars 2024.

Pour la deuxième année consécutive, les comptes présentent une perte. En 2023, la perte s'élève à 85.000€. Comme pour toutes les organisations, le budget de l'AJP a été affecté négativement par l'inflation (salaires, énergie, services divers), alors que ses sources de financement n'ont pas été indexées.

En recettes, le budget de l'AJP s'est élevé en 2022 à près de 1,518 million €. De ce montant, 532.634 € ont été reversés aux journalistes, sous forme de bourses (Fonds pour le journalisme : 483.234 €), ou de défraiements dans le cadre de l'opération Journalistes en classe (49.400 €).

Les cotisations de nos membres sont en diminution par rapport à l'année précédente (-4%) pour s'établir à 328.592 €.

En dépenses, le budget s'élève à 1,498 million €, auquel il faut ajouter le financement de l'AGJPB qui s'élève cette année à 135.137€.

L'essentiel des dépenses est constitué par les salaires du personnel

11.2. Perspectives 2024

Le budget 2024 prévoit des économies sur la masse salariale (par diminution du temps de travail). Par ailleurs, de nouveaux projets ('Safety', 'Combattre les Fake News en classe' ainsi que 'EDMO2' devraient permettre de mieux répartir une partie de nos frais. Des économies déjà amorcées en 2023 (comme le

passage en formule bimestrielle de Journalistes) devraient également permettre de retrouver un équilibre entre nos recettes et nos dépenses.

12. Mandats, partenariats, communication, presse et événements

12.1. L’AJP est présente et représente les journalistes

L’AJP est présente dans une série d’instances professionnelles, qu’elle a créées ou dont elle accompagne le fonctionnement, ou dans lesquelles elle représente les intérêts de la profession.

- CDJ : l’AJP désigne les membres journalistes au [Conseil de déontologie](#), ainsi qu’une partie des membres de la société civile qui y siègent. Elle désigne la moitié des [administrateurs de l’AADJ](#), la structure faitière qui organise le CDJ.
- Agréation : l’AJP propose à la désignation par arrêté royal les membres journalistes qui siègent à la [Commission d’agréation](#) au titre de journaliste professionnel, ainsi qu’à la commission d’appel.
- SAJ : l’AJP est représentée au sein du conseil d’administration de la Société des auteurs journalistes - [SAJ](#).
- Conseil supérieur de l’éducation aux médias : l’AJP désigne les représentant.e.s des journalistes au sein du [CSEM](#).
- Conseil Supérieur de l’Audiovisuel : l’AJP siège au [Collège d’avis du CSA](#).
- L’AJP a une représentante au Comité exécutif de la [Fédération européenne des Journalistes](#) (FEJ)

12.2. Partenariats

L’AJP a plusieurs partenariats, ponctuels ou structurels, avec une série d’organisations :

- les Ecoles de journalisme : ULiège, IHECS, Condorcet, ISFSC, ULB, UMon et UCL.
- des associations de la société civile :
 - [En-GAJE](#) (soutien aux journalistes exilé.e.s) ;
 - [RainbowHouse Brussels \(RBH\)](#), [Inclusion asbl](#) (pôle « éducation-recherche » de RBH) et [Media & Diversity in Action \(M&DIA\)](#), pour le projet relatif aux personnes LGBTQIA+ (voir partie Genre et diversité de ce rapport).
- L’AJP est également présente dans des jurys de prix de presse, notamment celui du Parlement de la [Fédération Wallonie Bruxelles](#), ou celui du [Brussels Podcast Festival](#)

12.3. Le mensuel Journalistes devient bimestriel

En 2023, la revue « Journalistes » est passée en rythme bimestriel. Celle-ci est toujours envoyée à tous les journalistes ainsi qu’aux abonné-es. Chaque publication atteint environ 3000 personnes.

Un comité de rédaction a été remis sur pied, composé de cinq membres du Conseil et de trois membres de l’équipe de l’AJP. Le comité est en charge de proposer les sujets et thématiques, de définir ou valider les orientations principales du média, de proposer des contributeurs et contributrices, etc.

Pour des raisons tant budgétaires qu'éditoriales et d'organisation pratique, il a été décidé de modifier le rythme de publication et de passer d'un mensuel à un bimestriel. Une volonté éditoriale s'est également dessinée, avec un désir de traiter davantage de sujets liés à la pratique du journalisme. Un appel a également été lancé pour encourager les contributions externes. Pour toutes les contributions proposées par des journalistes freelance, l'AJP pratique une rémunération conforme à ses tarifs recommandés (+- 0.05€ par signe).

Parallèlement au rythme de publication, le nombre de pages a également été modifié (passant de 8 à 12), permettant de traiter davantage de sujets, ou d'aborder certaines thématiques plus en profondeur.

En octobre 2023, Jil Theunissen a repris la coordination et la mise en page de la revue, suite au départ de Gilles Milecan.

12.4. L'AJP dans les médias, les colloques, les jurys, les débats...

L'AJP est sollicitée et intervient dans les médias, les écoles, les colloques, en Belgique comme à l'étranger, à propos du journalisme, des médias, de la déontologie, de la liberté d'expression, de la diversité...

Interventions dans les universités et travaux étudiants

08-03-23	La place des femmes dans le journalisme – intervention radio pour Mammouth Média	IHECS
25-09-23	Présentation de l'AJP – intervention master 1 journalisme	ULB
28-11-23	Présentation des projets Égalité/Diversité – intervention cours de français bac 3 communication	AP Hogeschool

Interventions lors de conférences, débats, colloques, jurys – en Belgique

28-02	Intervention à une conférence organisée par l'IHECS avec JM Charron	
23-03	Présentation du Fonds, remise des prix du Journalisme constructif	
24-03	Jury Belfius – Prix du jeune talent belge	
07-04	Intervention sur le financement de podcasts journalistiques, BPF	
30-04	Jury Brussels Podcast Festival	
04-05	Participation aux discussions pour la création d'une Fédération du sonore	
16-05-23	Interview pour le podcast Paumé.e sur le cyberharcèlement des femmes journalistes	Podcast Paumé.e (LVDT studio)
21-06-23	Présentation de l'étude « Portrait des journalistes belges »	
28-09-23	Présentation publication LGBTQIA+ et modération du débat	AJP
07-11	Jury du Prix de journalisme du Parlement FWB	
20-11	Conseil supérieur de la Justice – Communication des autorités judiciaires	
29-11-23	Les 'Invisibles' dans les médias, quelles (non)-représentations ?	Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM)

Interventions de l’AJP à l’International- conférences, débats, colloques

15_17-02-23	Conférence sur la sécurité des Journalistes	Stockholm - Suède
30-03	Intervention à un séminaire organisé par le syndicat portugais des journalistes sur le Burn-out	Lisbonne - Portugal
04-04-23	Conférence sur le cyberharcèlement des femmes journalistes -	Prenons La Une / Paris
20-04	AG de la FIJ (participation en ligne)	
10_12-05	AG de la FEJ	La Haye – Pays-Bas
17_20-09-23	Future of Media & Communications Forum	Center for Defending the Freedom of Journalists / Amman Jordanie
18-09-23	Human rights and the marginalized in the absence-present media : Stories of Suffering and violations	CDFJ Jordanie
20-09-23	Table-ronde sur les obstacles et les apports de la présence des femmes dans les médias	CDFJ Jordanie
20-09-23	Safe space réservé aux femmes journalistes, sur les expériences, conséquences, moyens de prévention face au cyberharcèlement	CDFJ Jordanie
24_26-11-23	Workshop ETUI "Ending workplace harassment in the media"	FEJ (GENDEG)

12.5. On parle de l’AJP dans les médias

- 08/02/2023 : BX1 – Martine Simonis « Rossel face à IPM : les conséquences de la concentration des médias en Belgique » <https://bx1.be/emission/dactu-236/?theme=classic>
- 10/02/2023 : La Libre.be - L’AJP, Association des journalistes professionnels, [Notre dernier reportage en Irak, d’où nous avons été expulsés : "Nous nous battons toujours pour la liberté de la presse" - La Libre](#)
- 20/03/2023 : RTBF Inside – Martine Simonis « sdj, sdr, quand les journalistes s’organisent » <https://www.rtb.be/article/sdj-sdr-quand-les-journalistes-s-organisent-11167887>
- 22/04/2023 : RTBF.be - AJP et Guide de Anne-Marie Impe <https://www.rtb.be/article/lutte-contre-le-sexisme-quel-role-pour-les-journalistes-11185414>
- 04/05/2023 : GrenzEcho – AJP « Krisen, Kriege, Autoritarismus » - PDF
- 22/06/2023 : Moustique.be - AJP – Enquête sur le profil des journalistes <https://www.moustique.be/actu/belgique/2023/06/21/plus-dun-journaliste-sur-deux-victime-de-violences-comment-lutter-contre-ce-fleau-264515>
- 22/06/2023 : Dh.net - AJP <https://www.dhnet.be/actu/belgique/2023/06/21/qui-sont-elles-et-ceux-qui-vous-informent-le-portrait-robot-du-journaliste-en-belgique-TA764AIX2NCZ7EP3XIN32IHH7Q/>
- 01/09/2023 : L’Echo - AJP, Martine Simonis « 1953-2023 – A la mémoire de Patrick Anspach »
- 01/09/2023 : RTBF.be – AJP « Le journaliste et expert en aéronautique Patrick Anspach est décédé. <https://www.rtb.be/article/le-journaliste-et-expert-en-aeronautique-patrick-anspach-est-decede-11248840>
- 01/09/2023 : Le Soir.be – AJP « Le journaliste et expert en aéronautique Patrick Anspach est décédé » <https://www.rtb.be/article/le-journaliste-et-expert-en-aeronautique-patrick-anspach-est-decede-11248840>

11. 26/09/2023 : DH.net – AGJPB « L’AGJPB quitte à son tour la fédération internationale des journalistes » <https://www.dhnet.be/medias/divers/2023/09/25/lagjpb-quitte-a-son-tour-la-federation-internationale-des-journalistes-l6MX5TZS7ZDWHLF6O53FVKS62A/>
12. 26/09/2023 : L’Avenir.net – AGJPB « L’AGJPB quitte à son tour la fédération internationale des journalistes » <https://www.lavenir.net/actu/societe/emploi/2023/09/25/lagjpb-quitte-a-son-tour-la-federation-internationale-des-journalistes-D2J7B2JKWVC53KDUU6OMIEWDIE/L>
13. 29/09/2023 : Le Soir.be (dépêche Belga) – AJP « Les rédactions doivent œuvrer pour un traitement adéquat des thématiques LGBTQIA+ » <https://www.lesoir.be/540259/article/2023-09-29/les-redactions-doivent-oeuvrer-pour-un-traitement-adequat-des-thematiques>
14. 2/12/2023 : Le Soir.be – AGJPB « Distribution des journaux : l’AGJPB inquiète concernant l’attribution de la concession de presse » <https://www.lesoir.be/553072/article/2023-12-02/distribution-des-journaux-lagjpb-inquiete-concernant-lattribution-de-la>
15. 2/12/2023: Dh.net (dépêche Belga) – AGJPB « Distribution des journaux : l’AGJPB inquiète concernant l’attribution de la concession de presse » <https://www.dhnet.be/actu/belgique/2023/12/02/attribution-de-la-distribution-des-journaux-lagjpb-inquiete-concernant-lattribution-de-la-concession-de-presse-6GX5BXDFAFBU5FWJWPD3OS3YQA/>
16. 4/12/2023 L’Avenir – AGJPB « Pas de visibilité budgétaire pour les médias » <https://share.belga.press/news/0153d2b7-07ce-43be-8bf4-e27f450da1cd>